

Les franchises (Grandmont et Muret)

Bilan des recherches 2013-2019⁴⁹⁹

Avertissement

Cet exposé s'appuie sur trois cartes issues du SIG :

- Franchise de Grandmont. Structures, bâti et religieux (**fig. 337**) ;
- Franchise de Grandmont. Structures liées à la communication, à la géologie et au parcellaire (**fig. 338**) ;
- Franchise de Grandmont. Structures liées à l'hydraulique (**fig. 339**).

A cela s'ajoute une carte récapitulant les investigations effectuées dans l'environnement proche de l'abbaye de Grandmont (**fig. 340**).

Au Moyen Age et à l'époque moderne, les Monts d'Ambazac formaient un espace plus ouvert qu'aujourd'hui, avec des parcelles séparées par des taillis et quelques bois, comme ceux du Rocher ou de Grandmont. Dans ce secteur, les religieux ont progressivement constitué deux « franchises », sorte de domaine vivrier au statut particulier : celle de Grandmont (854 hectares, 76 feux en 1496, à cheval sur les communes de Saint-Sylvestre et d'Ambazac)⁵⁰⁰ et celle de Muret (220 hectares en 1496, aujourd'hui sur la commune d'Ambazac).

Ce territoire se situe en position d'interface entre le plateau du Taurion et les monts d'Ambazac (**fig. 341**). Ces derniers constituent une barrière montagneuse séparant le bassin de la Vienne, au sud, de celui de la Gartempe, au nord. Le massif s'étend sur une vingtaine de kilomètres du nord au sud, entre Limousin et Marche, et sur une quarantaine de kilomètres d'est en ouest. La ville d'Ambazac et le site de Muret se sont développés au contact de ces deux milieux, la commune de Saint-Sylvestre et donc Grandmont sont en revanche implantés dans les monts eux-mêmes⁵⁰¹.

L'espace aménagé par les grandmontains est donc un territoire d'interface présentant une grande variété de milieux géographiques complémentaires. C'est aussi un territoire de confins développé sur la limite, longtemps floue, entre Marche et Limousin, à mi-distance entre les deux points d'appui de l'évêque de Limoges, Razès et Saint-Léonard de Noblat, intercalé entre les paroisses plus anciennes d'Ambazac et de Razès.

⁴⁹⁹ Ont contribué à cette étude sous la direction de Christophe Cloquier, de Maxime Larratte et de Jean-Marc Popineau : Olivier Bauchet, Lou De Poorter, Stéphane Desruelles et Sébastien Porcheret.

⁵⁰⁰ Ses limites en 1636 sont connues grâce à un procès-verbal précis (AD Haute-Vienne, 5 HH 64).

⁵⁰¹ Le Signal d'Ambazac ou Puy de Sauvagnac (701 m) est le point culminant des monts d'Ambazac, sur la commune de Saint-Léger-la-Montagne, à 4300 m à vol d'oiseau à l'est de Grandmont.

I. Géographie générale

1. Le géosystème de Grandmont

- *Une topographie de basse montagne peu propice à l'Homme (fig. 342)*

Le terroir de Muret se développe au pied du rebord des monts d'Ambazac, sur un replat ondulé dont les altitudes varient entre 360 et 416 m. Il s'organise autour d'un talweg drainé par un petit ruisseau doté d'affluents, qui naît entre le mont Gerbassou et le puy Garsaute, et serpente en se dirigeant vers le sud. Le site primitif où s'est installé Étienne passe pour se situer au-dessus du Grand Muret, sur une petite éminence dotée d'un grand rocher plat, dominant les fonds tourbeux d'une vingtaine de mètres, et d'une fontaine aménagée.

Au-dessus de Muret, le plateau ondulé sur lequel s'étend la commune de Saint-Sylvestre forme un espace situé entre 450 et 550 m d'altitude, avec le chef-lieu de paroisse en son centre. Ce plateau s'abaisse de tous côtés jusqu'à une altitude de 400 m environ, sauf du côté nord-oriental où la topographie continue à monter vers le « Grand-Mont ».

Le site de Grandmont est implanté sur un plateau ondulé d'une altitude comprise entre 550 et 600 m, encadré par des reliefs aux pentes peu marquées : Puy de la Garde (664 m) à l'est, Papou (651 m) au nord-est, Puy de Forret (624 m) au nord-ouest, Puy Fourmiget (581 m) et Puy de Mola (618 m) au sud. La principale percée se situe au sud-ouest, en direction de Saint-Sylvestre.

- *Un réseau hydrographique omniprésent mais peu abondant*

Si les frères ont dû s'adapter à une topographie complexe, qui a nécessité parfois d'importants travaux de terrassement, ils ont pu bénéficier d'un dense réseau de petits ruisseaux qui leur ont permis d'aménager de nombreux réservoirs de pêche et d'alimenter leur communauté en eau potable.

Les sources, particulièrement nombreuses, sont les émergences de petites nappes, formées par les eaux de surface infiltrées dans la partie supérieure du substratum relativement perméable parce que décomprimée et arénisée. Elles sont bien localisées et leurs eaux sourdent toujours à l'occasion de fissures. Ces nappes peu profondes sont mal protégées, très sensibles à la pluviométrie et aux pollutions.

Le réseau hydrographique est dense mais les débits sont faibles (fig. 343). Celui de Muret est articulé autour d'un ruisseau qui naît, à 504 m, entre le mont Gerbassou et le puy Garsaute, et alimente plusieurs étangs. Le plateau sur lequel s'étend la commune de Saint-Sylvestre forme un vaste château d'eau au-dessus de 500 m, sur le pourtour duquel naissent trois petits réseaux hydrographiques distincts qui se dirigent vers le nord-ouest (le Guimbelet, affluent de la Gartempe), vers l'ouest (le ruisseau des Sagnes, affluent de la Gartempe) et vers le sud (le ruisseau de Grandmont, affluent du

Taurion). Enfin, le plateau sur lequel est implantée l'abbaye de Grandmont est drainé par deux petits réseaux hydrographiques encaissés. Le ruisseau des Echelles⁵⁰² naît au pied du Puy de Forret à 580 m ; il est orienté nord-est/sud-ouest selon une faille tectonique et alimente de façon intermittente le hameau de La Barre, l'étang de La Barre, le hameau du Mogot et son petit étang ainsi que les étangs de l'Écluse, avant de se jeter dans le ruisseau de Grandmont⁵⁰³. Ce dernier prend naissance au pied du Papou, puis alimente l'étang des Sauvages, l'étang des Chênes, le Petit étang des Chênes, le hameau des Barrys⁵⁰⁴ et l'étang des Chambres. Le ruisseau passe sous la chaussée au moyen d'un conduit dallé, coule en contrebas des trois terrasses méridionales de l'abbaye, alimente une petite pêcherie disparue, l'étang et l'ancienne ferme de Malessart puis change de direction avant de recevoir le ruisseau des Échelles et d'effectuer un brusque coude vers le sud-est généré par une importante faille tectonique dans la vallée des Bros. Il alimente ensuite la ferme des Prés, le moulin de Bourdaleine, l'étang et le village de Jonas.

- *Un substrat géologique lisible dans l'habitat et les activités humaines*

La zone étudiée est géologiquement formée de roches éruptives anciennes⁵⁰⁵. Le territoire de Muret fait partie d'une région quartzo-feldspathique formée à l'ère primaire (Cambrien supérieur) tandis que les monts d'Ambazac sont formés essentiellement de granites, datant du Carbonifère ou du Dévonien, donc intrusifs dans la formation précédente.

Au pied des monts, au Grand Muret, on trouve des granites calco-alcalins à structure équante, à tendance leucocratique et à biotite. Au Petit Muret, le substrat est différent avec un gneiss grossier à structure œillée ou amygdalo-rubanée contenant divers minéraux. Sur la commune de Saint-Sylvestre, les leucogranites, présents partout, ont une structure à grains assez gros le plus souvent homogène et régulière, à deux micas. En raison de la présence de nombreuses failles, toute la commune est sillonnée de filons de lamprophyres (roche magmatique aussi appelée « minette », exploitée pour l'uranium) et de filons microgranitiques. Le microgranite est recherché pour les sculptures fines.

A Saint-Sylvestre, le granite a généré toute une activité économique. A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les carrières, actives depuis longtemps, se sont développées grâce au débouché représenté par la ville de Limoges.

Le granite peut être altéré par des phénomènes physico-chimiques qui touchent de façons différentes les matériaux et les transforment peu à peu en d'autres roches. Le mélange de grains de

⁵⁰² Les hydronymes sont abondants et variables ; chaque tronçon traversant un lieu habité prend un nom particulier, qu'il perd lorsque le cours d'eau traverse une zone non habitée. La plupart tirent leur nom de hameaux qu'ils alimentent.

⁵⁰³ En 1636, il forme la limite entre le Limousin et la Marche.

⁵⁰⁴ A ce niveau, il recueille les eaux intermittentes d'un ruisseau anonyme, né également au pied du Papou, qui alimente la Gasne du Plombier et l'étang de La Gande.

⁵⁰⁵ J.-C. Flageollet *et alii*, *Carte géologique de la France, Ambazac XX-30*, BRGM, Paris, 1974.

quartz, de particules d'argile et de grains non encore altérés constitue ce qu'on nomme l'arène granitique. Elle est extraite pour en tirer du kaolin qui, mélangé à d'autres matériaux, permet après cuisson d'obtenir la fameuse porcelaine de Limoges.

- Une biogéographie en mutation rapide

Le climat de Grandmont est relativement rude par rapport à celui de Limoges ou même d'Ambazac ou encore du sud de la franchise car plus froid, plus humide et avec une saison végétative plus réduite. Les religieux se sont donc installés dans une zone peu propice à l'agriculture, plus favorable à l'élevage et à la forêt.

Le site de Grandmont est implanté dans une clairière d'environ 160 hectares actuellement, entourée sur la quasi-totalité de son périmètre par des bois localisés sur les hauteurs. Le reste de la commune de Saint-Sylvestre est composé d'une mosaïque de bois, dans lesquels s'ouvrent des clairières plus ou moins grandes recouvertes de prés et de quelques labours, et articulées autour de hameaux dispersés. Si le couvert forestier date de la Préhistoire, il a depuis fort longtemps été attaqué par l'Homme pour aménager son espace agricole. La forêt a été surexploitée et remplacée sur les hauteurs par une lande à bruyères qui était parcourue par des troupeaux d'ovins. Depuis la Seconde Guerre mondiale, ces landes disparaissent très rapidement en raison du recul de l'élevage et du développement de la sylviculture.

Un certain nombre de prélèvements palynologiques, effectués dans les vallons autour de Saint-Sylvestre, renseigne sur la végétation passée du territoire⁵⁰⁶. Ces analyses témoignent de l'importance du colluvionnement anthropique dans les vallons, en liaison avec la mise en culture des versants, ainsi que de l'existence de landes à bruyère, formation anthropique, dès l'Atlantique et le Sub-boréal. Le châtaignier semble apparaître au Coudier et à La Chaise, où on le trouve en petites quantités à 1,10 m de profondeur mais en position dominante dans les alluvions plus récentes à - 40 cm, ce qui témoigne de son expansion récente.

Le couvert forestier a profondément évolué au cours du temps. En 1132, Amelius de Montcocu donne aux religieux de Grandmont toute la forêt qui couvre la montagne. Une grande partie du territoire autour de Grandmont est sans doute défrichée à partir de cette date mais la partie basse de la franchise doit être cultivée depuis beaucoup plus longtemps. En 1760, la forêt de Saint-Léger est décrite comme « complantées en arbres fayaux et chênes quarts, partie étaussés, écouronnés ; le restant, faisant environ 1000 séterées, a été converti en bois taillis et broussailles »⁵⁰⁷. La forêt est donc fortement exploitée à cette époque. La lande à bruyère, qui recouvrait les sommets jusque vers 1930,

⁵⁰⁶ Razès « vallon de la Couze », Ambazac « Le Coudier », Saint-Sylvestre « La Chaise » et Saint-Léger la Montagne « Puy-Rond ». J.-C. Flageollet *et alii*, *Carte géologique de la France, Ambazac XX-30*, BRGM, Paris, 1974.

⁵⁰⁷ Etat des lieux fait à Saint-Léger le 4 décembre 1760 par le notaire Fournier (archives de la *Société Archéologique et Historique du Limousin*).

était parcourue par les ovins des villages. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la déprise agricole provoque le refermement quasi-complet de la clairière de Grandmont.

Actuellement, les bois sont essentiellement formés de feuillus avec quelques sapinières. Sur les hauteurs dominant Grandmont, la série du hêtre domine (plus de 50 %) mais elle est plus résiduelle au-dessous de cette altitude (à peine 20 %). Le chêne pédonculé, le chêne sessile et, dans une moindre mesure, le châtaignier complètent la végétation potentielle. On note aussi la présence de bouleau, bourdaine, houx, sorbier des oiseleurs, myrtilles.

Enfin, le chevelu hydrographique dense a généré de nombreuses zones humides tapissées de tourbe ou de colluvions récentes. On nomme localement ces tourbières des *sagnes*, de l'ancien français *saigne*, « marais ». La tourbière des Dauges (à 500 m des Vieux-Sauvages), classée comme réserve naturelle, est née il y a environ 12000 ans de la conjonction de trois facteurs : mauvais écoulement des eaux, climat froid et acidité du sol. La faune et la flore y sont particulièrement remarquables.

Dans les franchises de Grandmont et de Muret, trois géosystèmes bien distincts ont été individualisés, qui font de l'espace grandmontain une véritable interface entre plateaux et montagnes. Chaque milieu est complémentaire des autres et fonctionne en réseau. On distingue Muret, Grandmont et la partie méridionale de la franchise. Si Muret représente l'implantation du premier ermitage sur une hauteur dominant des marécages, isolée mais proche de grands axes et d'un bourg, Grandmont, dans les montagnes et à l'écart des axes, incarne davantage l'idéal de « désert ». Quant à la basse franchise de Grandmont, elle constitue le grenier des moines qui y ont implanté leur grange.

2. L'anthroposystème de Grandmont

- Un réseau viaire relié aux grands itinéraires

Historiquement, ce territoire se trouve au cœur des circulations vers l'Angoumois, l'Auvergne, le Bassin Parisien et l'Aquitaine. Pendant la période médiévale, les monts d'Ambazac sont traversés par un itinéraire secondaire de pèlerinage, qui relie Argenton-sur-Creuse et la *via Lemovicensis* au niveau de Saint-Léonard-de-Noblat. Il s'agit de la route qui conduit de Limoges à Laurière puis, vers le nord-est, à Bourges, et qui contourne les monts de Saint-Sylvestre par l'est en passant par le col de La Roche (456 m). La route Toulouse-Paris contourne, en revanche, Saint-Sylvestre par l'ouest.

Une *Via Agrippa* (Saintes-Lyon) traversait la commune de Saint-Martin-Terressus (10 km au sud de Grandmont). Faisant partie de l'un des quatre grands axes routiers du réseau d'Agrippa et figurant sur la Table de Peutinger, elle reliait Saintes à Lyon par Limoges et Clermont-Ferrand.

Des voies importantes bordent donc Saint-Sylvestre de tous côtés mais la topographie des lieux n'a pas encouragé l'établissement de grands itinéraires sur la paroisse elle-même. Bien sûr, l'abbaye était reliée à sa franchise par un dense réseau de chemins, parfois empierrés.

- Polynucléarisation de l'habitat

La commune de Saint-Sylvestre et la partie de la franchise de Grandmont et de Muret qui s'étend sur la commune d'Ambazac présentent un paysage bâti de type polynucléaire ou semi-dispersé. Il existe un chef-lieu de commune, Saint-Sylvestre, et au moins 60 villages, hameaux ou habitats isolés sur la totalité du territoire communal.

Au nord de la franchise, dans les monts, l'agglomération principale est Grandmont avec son annexe des Barrys. Le reste de l'habitat est constitué de hameaux et de fermes dispersés. En 1496, le village comptait 33 feux et sa franchise 76, ce qui donne une idée du taux de concentration de l'habitat à cette époque : environ un tiers⁵⁰⁸.

Au sud de la franchise, sur le plateau du Taurion, l'habitat est très dispersé. Certains hameaux et fermes sont situés légèrement en hauteur, vers le bas des pentes et à l'orée des bois, comme Les Caires, La Chaise ou Le Petit Coudier. D'autres sont franchement installés en zone plane, comme Le Grand Coudier ou Jonas. Enfin, des habitats, implantés sur des ruisseaux, correspondent à des moulins. Seuls deux lieux peuvent être considérés comme de vrais villages : Jonas et La Chaise. Le premier possède un plan en village-rue, aligné le long de la berge de l'étang qui porte son nom, dans le prolongement de la chaussée. La Chaise est structurée selon un plan grossièrement orthonormé.

- L'architecture locale (fig. 344)

On trouve de petites cabanes de berger en bordure de chemins publics, construites en granite et dotées d'une petite porte, d'un petit étage sous comble éclairé d'une lucarne surmontant la porte. Des exemplaires plus frustes, à très gros linteau de granite ou à linteau de bois, sans étage, couverts de terre, représentent plutôt des caves-silos.

Certains bâtiments sont de type bloc-à-terre, les dépendances se situant dans le prolongement de la maison d'habitation avec seulement des ruptures de toitures ou de types de matériaux. C'est le cas des fermes du Mogot et de Malessart.

Un autre type a été relevé : la ferme dispersée. L'habitation est désolidarisée des bâtiments agricoles et l'ensemble forme une sorte de petite cour. Aux Vieux Sauvages, la maison est à étage, la grange est séparée et perpendiculaire.

⁵⁰⁸ Mais ne sont pas comptés les tenanciers dépendants d'autres seigneuries comme celles des Drouille, du seigneur de Saint-Léger ou des templiers.

Dans les bourgs et les hameaux, les maisons ont tendance à être accolées les unes aux autres, afin de se protéger des vents dominants et d'optimiser le chauffage. On trouve ce type de maison à La Chaise ou à Grandmont. Les façades des maisons (XVII^e-XVIII^e siècle) présentent souvent une porte et une fenêtre au rez-de-chaussée, des fenêtres assez basses au premier et des fenêtres ou lucarnes très basses éclairant les demi-combles, la toiture étant souvent assez peu inclinée et couverte de tuiles canal. Les maisons étaient bâties, pour la plupart, de blocs de granite appareillés, parfois avec beaucoup de précision. Avant le milieu du XX^e siècle, la partie d'habitation comprenait une ou deux pièces, où vivait l'ensemble de la famille. Parfois, la séparation entre les humains et les bêtes était très mince, voire inexistante. Un étage, un grand nombre d'ouvertures ou une maçonnerie plus élaborée sont des signes d'aisance.

- Un parcellaire irrégulier avec quelques anomalies

Le parcellaire rural ne semble pas répondre à un plan précis ; les parcelles de tailles irrégulières sont disposées de façon aléatoire d'un bloc de parcelles à l'autre, selon le type de l'« aggregate system », réseau parcellaire endogène, plus ou moins spontané. On notera toutefois quelques anomalies. De part et d'autre de la limite communale entre Saint-Sylvestre et Saint-Léger-la-Montagne, on remarque que les parcelles sont plutôt grandes, du côté de Grandmont et plus petites du côté de Saint-Léger, ce qui dénote une différence de densité d'occupation du sol, plus lâche du côté de Grandmont. Juste à l'est, joignant la franchise mais à l'extérieur, Les Bois du Rocher présentent un véritable parcellaire laniéré, perpendiculaire au chemin de Marzet à Noueix (**fig. 345**). Comparaison faite avec le cadastre de 1813, il s'avère qu'il s'agissait à l'origine d'une très vaste parcelle, appartenant à l'abbaye, d'après le terrier de 1496 qui les nomme aussi « Forêt de l'Abbé », ce qui laisse penser qu'elle n'était pas cultivée à cette époque. On trouve des blocs de petites parcelles autour de tous les hameaux (jardins, vergers, chènevières). On note aussi deux grandes parcelles à l'est de Barlette, mesurant environ cinq hectares. Le parcellaire peut être qualifié de « bocage de pierre », du moins dans la partie de la franchise assise sur les monts d'Ambazac : les parcelles sont souvent bordées de murets de granite, non appareillés, avec une ouverture permettant l'accès. Les chemins se retrouvent donc bordés d'une double rangée de murets, ce qui avait sans doute pour utilité d'éviter la divagation du bétail.

- Une agriculture de basse montagne

L'agriculture actuelle des Monts d'Ambazac est caractérisée par de petites structures morcelées, par la baisse constante du nombre d'exploitations, par la domination de la forêt, par des sols peu épais et par l'élevage bovin dominant.

Aujourd'hui, les labours sont très peu présents autour de Grandmont et exclusivement orientés vers la culture du seigle. Dans le terrier de 1496, en revanche, on dénombreait 43 journaux de prés, 16 sétérées de terres et 17 de jardins, soit une vingtaine d'hectares disponibles.

La partie basse de la franchise de Grandmont, autour de La Chaise, est beaucoup plus agricole. Même si les prés dominent, les champs labourés y sont assez nombreux (blé tendre et maïs grain), surtout entre Crochepot, Les Masses, Le Coudier et Jonas, car la topographie est plus plane. C'est d'ailleurs au centre de cette zone favorable que les frères de Grandmont ont bâti leur grange principale (Le Grand Coudier)⁵⁰⁹.

La terminologie des divers dénombrements effectués entre 1577 et 1689 permet de classer les occurrences et de se faire ainsi une idée de la répartition des différentes occupations du sol à l'époque moderne. Les textes donnent la part belle aux prés avec les termes de *prés*, *pastural* (ensemble de prés souvent irrigués, que l'on peut donc faucher, et destinés à l'élevage bovin), *gasne* (prairie, ruisseau), *pasage*, *champs froids* (zone ouverte au sol pauvre où peuvent paître les ovins) et *coudert* (petit pré et aussi enclos pour les cochons, espace près de la maison). Les labours sont désignés sous le terme de *champ*, *prise* (essart), *terre* (parfois utilisé avec son sens générique de propriété), *arage* et ses dérivés (terre labourable et aussi espace autour des bâtiments) ou *courtillage* (jardin clos près de la maison). La *chênevière* ou *terre à semer chanvre* est aussi présente, comme la châtaigneraie ou *château*. Les terres en friche sont probablement citées sous la forme de *chaume* et de *reytadis*. Les bois et forêts sont quasi-absents du dénombrement. Les landes n'apparaissent que sous forme de toponymes, comme les vignes.

II. La franchise de Grandmont, « Désert » et domaine vivrier de l'abbaye

1. Une formation progressive

Le noyau initial est constitué du promontoire, du versant oriental du vallon du Mogot et de toute la forêt alentour, soit environ 1 km². Cette donation probable du seigneur de Montcocu (1124-1125 ?) est suivie de celle de l'abbé de Saint-Martial (1125-1143 ?), qui consiste en un domaine déjà aménagé : le mas des Sauvages et son étang, soit une cinquantaine d'hectares. Le domaine est ensuite complété, un demi-siècle plus tard, par le mas du Coudier, dans la plaine au sud, où les moines posséderont leur grange, puis, à la toute fin du XII^e siècle, par les terres de La Chaise, dans la plaine. Au XIII^e siècle, les dons étendent la franchise vers l'étang neuf de Jonas, sans doute créé en 1222, et vers le futur étang de Bourdaleine, peut-être lui aussi aménagé dans la foulée. Dans la décennie 1230, les frères récupèrent la

⁵⁰⁹ Souvent désignée « métairie » dans les sources d'époque moderne.

vaste forêt de Fontpey et le vallon qui lui est proche, reliant ainsi les parties nord et sud de la franchise (Grandmont-Sauvages).

La franchise semble donc constituée dès le XIII^e siècle et forme un tout qui permet aux frères grandmontains de l'entourer d'une *grande muraille*. La constitution de cette « franchise » est peut-être à relier au mouvement général du XII^e siècle où, du fait de la croissance agricole, la tendance est à l'octroi de chartes de franchises par le seigneur à l'égard des colons et des défricheurs de ses terres. Mais, du côté des religieux, il s'agit d'un espace en pleine possession qui ne dépend plus du comte de la Marche, d'où la nécessité d'un bornage.

Les mentions du terrier de 1496 permettent d'ajouter le lieu-dit de *Montpreset* (mais des rentes sont citées dès 1248) ; le village du Petit Coudier ; les moulins de Crochepot et de Malessart ; le territoire puis *mestairie* du Masgot. On voit apparaître au XVI^e siècle les *tenues* de Chez Pouyaud (*maisons, granges, étables*), de Larmont (*maisons, granges, prinzes nouvelles*), des Mas, la *maison* puis *mestairie* de la Mauloge et de Barlette. Au XVII^e siècle seulement, on mentionne la métairie des Prés (située dans les *prés de l'Abbé*, cités dès le XV^e siècle), les métairies de Jonas et des Chaignes⁵¹⁰ (en cours de désertion), les mazures de Chez Chandos et le tènement de la Maison du Bois.

Aujourd'hui, seule la métairie des *Chaignes* (Les Chênes) a totalement disparu, comme le hameau de la Barre de création récente. Le mas des Sauvages est en ruine, suite au déperchement effectué aux alentours de 1905 vers l'actuelle maison des Sauvages, 600 m plus loin et 30 m plus bas. Tous les autres habitats sont encore subsistants, ce qui montre à quel point le choix de leur implantation a été judicieux.

2. Une entité juridique ?

Les grandmontains ne cesseront de soutenir que le roi Henri II leur a concédé la franchise de Grandmont avec toute sa justice, haute et basse, ce que les frères nomment alors leur *fondalité*. L'abbaye se dresse dans le comté de la Marche, fief du comte de Poitou acheté en 1177. D'après Martine Larigauderie-Béjeaud⁵¹¹, il est plus probable que le roi ne leur a accordé que sa protection, se réservant la haute justice. La franchise constituerait une *franche aumône*, un genre d'alleu ; les frères y disposent de la propriété éminente et utile.

En 1313, le prieur Jourdain de Rapistan fait poser des croix et autres signes autour de la franchise après 21 ans de procès⁵¹². Le pilori est remplacé entre les deux portes de la cour de l'abbaye et les fourches patibulaires sont rétablies en 1321. En 1332, le prévôt de la châtellenie du Dognon doit jurer de respecter la justice de Grandmont. Encore, en 1341, Louis de Bourbon, comte de la Marche,

⁵¹⁰ Prononciation occitane de « chêne ».

⁵¹¹ Sauf mention contraire, les données sont extraites de sa thèse.

confirme les privilèges et les fourches, la justice haute qu'ont les grandmontains « d'après les bruits qui courent », attestant par cette formule qu'aucun acte ne permet de le prouver.

En 1424, les religieux revendiquent, face au lieutenant de la sénéchaussée du Limousin, *toute justice haulte, moyenne et basse en tous ses prieurez, hostelz et maisons, au dedens des fossez, limitacions ou bournes d'iceul*.

Le terme de *franchise* n'apparaît qu'en 1496, pour localiser géographiquement des biens avec le sens restreint de « réserve des moines », qui semble correspondre à la seigneurie primitive de Grandmont, avant ses agrandissements successifs. Le sens évolue ensuite, à partir de 1562, pour recouvrir celui de la fondalité et signifie alors le territoire précisément délimité autour de l'abbaye et dont l'abbé est seigneur.

3. Un espace délimité

La franchise comprend une partie montagneuse, la plus vaste, dans la paroisse de Saint-Sylvestre, couverte par la forêt de Grandmont, possédée toute entière par les religieux, et par celle de Saint-Sylvestre, possédée seulement à moitié environ. S'y trouvent les hameaux de Grandmont et de La Chaise ainsi que les exploitations des Sauvages et des Barrys. Dans la paroisse d'Ambazac, deux petits plateaux tout en cultures portent Coudier, Jonas et Montprezet. L'ensemble forme un territoire d'un seul tenant d'une superficie de 834 ha. La franchise de Grandmont est *clause et formée d'une muraille fort ancienne qui paroist et de grands tertres ou fossés... y ayant en divers endroits de grandes pierres et bornes sur lesquelles il y a deux croix gravées* (1636).

Les limites de la franchise de Grandmont ont pu être repérées en cinq sections (**fig. 346**).

De Saint-Sylvestre à La Chaise (section 1, **fig. 347**), un mur, édifié tout le long du chemin d'Ambazac, forme parfois le support d'une terrasse.

De La Chaise au Pont de Jonas (section 2, **fig. 348**), la limite correspond d'abord à un fort talus de 1 m de haut, parsemé de quelques moellons. On retrouve ensuite un mur de moellons de granite non appareillés, qui monte perpendiculairement à la pente puis effectue un angle droit vers le sud-est, un autre vers le sud-ouest puis un autre vers le sud-est avant de se poursuivre sur 200 m environ, grossièrement parallèle à la pente du coteau. La prospection n'a pas permis de retrouver le mur au-delà.

Entre le Pont de Jonas et Crochepot (section 3), le procès-verbal des limites de 1636 ne mentionne aucune *muraille*.

⁵¹² AD Haute-Vienne, I sem 82, f. 183 v°.

De Crochepot aux Vieux Sauvages (section 4, **fig. 349**), la limite de franchise est appuyée sur un ruisseau intermittent. Elle est d'abord matérialisée par un mur de 0,70 à 1 m de haut et de 1 à 1,60 m de large. Plus haut, l'enceinte se dédouble en deux murs de 1 m de large et encadre un sentier mulétier empierré de 1 m de large, puis redevient simple. A 30 m du carrefour de l'Arbrissou, un petit édifice (2,70 x 2,50 m) est adossé à la muraille, côté franchise. Au niveau de l'étang des Sauvages, le mur soutient une terrasse, la franchise étant en contrebas. Au-delà du chemin forestier Grandmont-Bourdela, un édifice rectangulaire, accosté d'une construction circulaire, est adossé à la muraille (**fig. 350**), côté franchise.

Des Vieux Sauvages à Saint-Sylvestre (section 5, **fig. 351**), au-dessus du pré des Vieux Sauvages, on trouve une percée permettant de relier, par un ancien chemin, la ferme des Vieux Sauvages au village de Marzet plus au nord. Plus loin, la muraille s'affine alors (0,60 m de large pour 0,80 m de haut) puis sa construction s'améliore (1,20 m de haut). Elle est coupée près du point culminant du Papou (651 m) par une ouverture bien aménagée de 3,90 m de large, ne donnant sur aucun chemin ancien ou actuel. La muraille de la franchise continue ensuite en limite de bois et de champ pour atteindre la route Grandmont-Saint-Léger et se poursuit ensuite vers l'ouest, sous forme d'un éboulis bas. Entre le talweg du ruisseau des Ecluses et celui du ruisseau de Guimbelet, la muraille, surmontée d'un chemin, prend l'aspect d'un fort talus chemisé de pierres de granite. Cette « barre » mesure 48 m de long, 3 m de large au sommet pour une hauteur maximale de 1,50 m côté nord et 2 m côté sud.

4. Morphologie du parcellaire ancien

Contrairement à la celle de Grammont-Rocheservière (Vendée), où un beau parcellaire circulaire de 350 m de rayon autour du prieuré est bien visible sur les plans cadastraux napoléoniens, il semble qu'autour de l'abbaye-mère, le système parcellaire soit davantage du type « aggregate-system », composé de parcelles de toutes tailles et de toutes formes, disposées dans toutes les directions, sans qu'il soit possible au premier coup d'œil d'y trouver une logique, à l'exception de leur position par rapport aux voies de communication et à la qualité du sol.

Les différentes investigations sur le territoire de la franchise ont permis de constater l'existence de nombreux murs de clôture, en pierres sèches, parfois très éboulés et surmontés régulièrement par de très vieux châtaigniers, dont le tracé ne correspond pas toujours au parcellaire des plans cadastraux de 1813 et a fortiori au parcellaire actuel. On a aussi relevé de longs murs de moellons de granite entourant des parcelles aujourd'hui boisées, dans la partie montagneuse de la franchise, à 600 m au nord-est de l'abbaye.

La superficie de 34 parcelles encloses de murs, de fossés et/ou de talus a été mesurée (**fig. 352**). On constate que les plus grandes parcelles ont des tailles qui correspondent au multiple d'un module

compris entre 2500 et 2600 m². En revanche, les petites parcelles, celle qui sont très proches des maisons, ne semblent pas correspondre à ce module. Sans les petites parcelles, la moyenne du module est de 2550 m². La quasi-totalité des superficies des grandes parcelles, celles qui étaient autrefois utilisées en prés, se rapproche de cette mesure, avec un écart presque toujours inférieur à 2%.

Pour les prés, le terrier de 1496 utilise comme unité de mesure le *journal*, qui doit correspondre initialement à une journée de fauche⁵¹³. Le *journal* de fauche passe, en général, pour mesurer environ un quart d'hectare, ce qui correspondrait donc bien à ces 2550 m². Les « vergers » (jardins) et les terres sont mesurés en *setier*, *émine*, *quarte* et *demi-quarte*. Le *setier* ou, plutôt, la *sétéree* est l'espace semé avec un setier de grain⁵¹⁴. Même si la valeur de la *sétéree* reste très variable jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, on peut s'appuyer sur la valeur avancée par P. Charbonnier⁵¹⁵ qui donne une *sétéree* de 2554 m² subdivisée en 2 *héminaux* (1277 m²) et 4 *quartes* (638 m²). On en conclut que le *journal*, utilisé à Grandmont pour mesurer les prés, et le *setier*, utilisé pour mesurer terres jardins, ont une valeur équivalente. Les bois ne sont presque jamais évalués en 1496⁵¹⁶.

La moyenne des modules possibles des petites parcelles est de 1208 m², ce qui peut correspondre à une héminée. Cependant, les écarts importants (5 à 11 %) avec ce module et avec la valeur mentionnée par P. Charbonnier (1277 m²), pour une moitié des petites parcelles, les plus réduites, ne permettent pas pour l'instant d'avancer avec certitude une valeur pour l'*éminée* de Grandmont.

La répartition de la taille des parcelles montre trois classes distinctes : parcelles inférieures à 1000 m², parcelles comprises entre 2000 et 4500 m² et parcelles supérieures à 6500 m². A partir des données du terrier de 1496, Marion Daure⁵¹⁷ distingue trois types d'occupation du sol : l'*hortus* autour de l'habitat appelé « verger » ; l'*ager* utilisé en labour avec jachère tous les deux ans et surtout en pré ; enfin, le *saltus* aux confins du terroir et sur les terres les plus escarpées, qui peut être défriché épisodiquement ou utilisé comme des *pacages* ; on y trouve aussi les bois. La taille des enclos relevés en prospection semble reprendre cette constatation : très petites parcelles près des maisons, plus grandes dans les zones de prés ou de labours et très vastes dans les zones escarpées ou rocheuses.

Marion Daure distingue également deux types de tenures : les tenures-blocs, souvent éloignées de l'abbaye et des bourgs, constituant de vastes parcelles d'un seul tenant avec une ferme⁵¹⁸ ; les tenures-parcellaires, plus petites et très dispersées, dont la ferme se trouve située près de l'abbaye ou d'un village. Les premières sont présentées comme étant plus anciennes.

⁵¹³ Un certain nombre de redevances en journée de fauche sont d'ailleurs présentes dans le terrier.

⁵¹⁴ L'*éminée* correspond à un demi-setier, le *quartel* à un quart de setier...

⁵¹⁵ P. Charbonnier, *Les anciennes mesures locales du Massif Central d'après les tables de conversion*, Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1990.

⁵¹⁶ Ils ne sont pas imposés et les tenanciers ont quelques arbres fruitiers ou châtaigniers.

⁵¹⁷ M. Daure, *Etude du patrimoine de l'abbaye de Grandmont, et de sa gestion à la fin du XV^e siècle*, mémoire de maîtrise, B. Barrière et M. Verdon, dir., 1998, Université de Limoges.

⁵¹⁸ Maison et dépendances.

5. Les centres d'habitat

On compte 22 implantations humaines distinctes (villages, hameaux, maisons isolées) sur le territoire de la franchise, existantes ou ayant existé (**fig. 353**).

Les termes utilisés dans les textes pour désigner ces établissements sont *mas*, *métairie* et ses variantes, *tenure* ou *tènement*, *château* ou *chaise*, *village*, *mazures*, *moulin*, *lieu*...

Selon Martine Larigauderie-Beijeaud, le *mas* ou manse est l'unité territoriale la plus importante, rarement concédée en une seule fois mais tenure par tenure. C'est un domaine rural comprenant une ou plusieurs maisons avec les terres d'exploitation qui en dépendent. Le *tènement*, *tenure* ou *métairie* désigne habituellement la terre et sa ferme tenues d'un seigneur moyennant le paiement d'une redevance. Quant à *château* ou *chaise*, ce terme est sans doute dérivé de *chacement*, désignant un fief⁵¹⁹.

- Gattebourg

Gattebourg (**fig. 354**) ou *Montprezet* serait un village antérieur à 1248 et le lieu-dit est cité dans le terrier de 1496. Aujourd'hui, il subsiste un ensemble de bâtiments anciens formé par une maison de maître composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage assez haut et d'un deuxième étage plus bas, de type « attique ». Une grange plus basse y est accolée et deux granges-étables, dont une double, se dressent à l'arrière. Les trois bâtisses reprennent exactement l'implantation des bâtiments représentés sur le cadastre de 1810 mais aucun élément architectural datant n'a été relevé.

- Les Chaizes Vieilles : un village médiéval déserté ?

Le site (**fig. 355**) présente un ensemble de terrasses, de murets, de chemins, de constructions et d'amas de moellons, réparti sur les versants d'un petit talweg sec, affluent du ruisseau de Grandmont qui coule à 200 m à l'est, et sur le replat sommital. Ces vestiges s'étendent sur environ 6 ha.

Au sud, deux prés sub-horizontaux sont délimités par des chemins creux et des murs de terrasse. Le chemin séparant les deux parcelles est très étroit (1,90 m) et profondément creusé (hauteur des murs verticaux en moellons : 1,80 m). Un mur de terrasse surplombant un chemin de traverse borde le côté nord du pré occidental. Plus au nord, quatre anciens murs de terrasse structurent les versants du talweg, dégagant des espaces sub-horizontaux artificiels. Un chemin abandonné relie le fond du talweg au replat sommital nord, y accédant au moyen d'une ouverture de 3,70 m dans le mur de terrasse. Tout le replat sommital est bordé par un mur de terrasse périphérique dominant les versants. Un autre accès, de 3,30 m de large, relie le replat sommital à la terrasse intermédiaire. Au moins trois

gros amas de moellons de granite, d'une dizaine de mètres de long et de 1 m de haut chacun, parsèment le replat sommital et pourraient correspondre à trois édifices. Sur la terrasse intermédiaire sud, au-dessus d'un chemin abandonné parallèle à un muret de terrasse, un quatrième amas de moellons prend nettement la forme d'un édifice rectangulaire très ruiné perpendiculaire à la pente, orienté nord-sud, de 5,45 m de large pour 4,20 m de profondeur (environ 23 m²), avec une ouverture de 2 m de large orientée vers le bas et le chemin. Une parcelle entièrement close de murets ruinés la jouxte, mesurant 1102 m². A 100 m au nord-est, un cinquième édifice repose directement sur le rocher ; la construction orientée nord-sud mesure 3,80 m de long pour 2 m de large (8 m²). Une ouverture perce le plus petit côté (sud) et mesure 0,85 m de large pour 1,05 m de haut ; le linteau est monolithique. Les murs, montés à sable, ont encore toute leur élévation ; ils mesurent 0,45 m d'épaisseur. La toiture, effondrée, n'a qu'un seul pan ; elle est encore couverte de quelques tuiles canal. Un muret parcellaire est présent à 30 m à l'ouest. Aucun de ces édifices n'est cadastré en 1813.

Le site se trouve à 400 m au nord du village de La Chaise. Cinq chemins anciens relient le site à Les Prés au nord-est, Le Coudier au sud-est, La Chaise au sud-ouest, Saint-Sylvestre au nord-ouest et Chez-Chandos au nord. Les deux derniers s'interrompent en 1813 avant d'arriver aux habitations, ils ne desservent plus que des parcelles. L'alimentation en eau a pu provenir de deux sources (Font de Fontpey et Font de Narmont de Fontpey) au moyen d'un canal gravitaire (*levade*) de 712 m de long. A l'opposé, deux abreuvoirs monolithiques en granite à deux bacs, encore alimentés en eau, sont présents le long du chemin reliant Les Chaizes Vieilles et La Chaise.

La proximité (toponymique et géographique) avec le village de La Chaise ainsi que l'usage du déterminant « Vieille » peuvent laisser penser que nous sommes en présence du site primitif⁵²⁰ du village de La Chaise et que les deux ont pu cohabiter un temps.

- La Chaise, une villeneuve du XVI^e siècle

La Chaise (**fig. 356**) possède un plan grossièrement orthonormé. Les maisons sont alignées le long de deux axes parallèles mais non rectilignes, reliés par des transversales perpendiculaires plus étroites. Toutes les maisons sont sur le même modèle : l'habitation et la grange-étable formant un seul bloc, la maison à droite, un peu plus haute et un peu plus étroite que la grange. La maison, en pierre de taille, est composée d'un rez-de-chaussée avec une porte et une fenêtre, et d'un étage avec une fenêtre. Un deuxième étage sous combles, dans la grange comme dans l'habitation, est éclairé par une lucarne basse percée dans le haut du mur de façade. La toiture est surmontée d'une souche de cheminée en pierre. La grange-étable, en moellons, est composée d'une porte charretière surmontée

⁵¹⁹ Mais ces deux termes peuvent des dérivés de l'occitan *casa*, maison et terre attenante.

⁵²⁰ Toutefois, on ne peut exclure un abandon tardif (XIX^e siècle). Seuls des sondages archéologiques permettraient de cerner la chronologie de ce site.

d'un linteau en bois et d'une porte étroite pour l'étable surmontée d'un linteau en pierre et d'un arc de décharge. Une deuxième grange, identique à la première, est parfois accolée à l'ensemble. Certains linteaux et lucarnes de pierre présentent un chanfrein, ce qui peut permettre de dater les maisons des XVI^e-XVII^e siècles.

Selon les chroniqueurs modernes, les seigneurs de Montcocu donnent la terre de *La Cheze* en 1195 et l'abbé de Saint-Augustin de Limoges cède toutes les rentes, dîmes, bois et eaux, ainsi que le droit paroissial en 1196⁵²¹. En 1230, le seigneur Jaubert Norman, avec son épouse, donne son droit sur le mas de *La Cheze* et ses appartenances⁵²². Le terrier de 1577 mentionne le village et de très nombreuses « prises », c'est-à-dire essarts, dans la forêt de Fontpey (encore qualifiée de *nemus sive forestam* en 1496), ce qui laisse penser à une vaste et récente entreprise de défrichement⁵²³.

6. La grange du Coudier, pivot de l'exploitation seigneuriale de la franchise ?

Les frères ont possédé une « métairie » (**fig. 357**) au Grand Coudier, à 3,20 km de l'abbaye par les chemins, au centre géographique de leurs terres cultivables.

- *Un éperon barré ?*

Le Grand Coudier est un éperon formant comme une avancée des monts d'Ambazac, qui domine le plateau du Taurion d'une trentaine de mètres (**fig. 358**). La grange elle-même est bâtie sur une petite butte (430 m) surplombant d'une dizaine de mètres le reste de l'éperon.

Cette situation, sans doute destinée à mettre en scène la grange au milieu de ses terres, a été renforcée par le possible creusement d'un fossé côté monts, sur la section dépourvue de dénivellation. Ce dernier, mesurant encore 1,50 m de profondeur pour 4,50 m de large, est bien visible sur 21 m de long dans sa partie orientale. En se fondant sur la limite communale et le relief, on peut estimer la longueur initiale du fossé à 200 m environ. Un lieu-dit *Les Barreroux* apparaît sur le cadastre de 1813 : cette « barre » désigne peut-être le fossé ou un ancien talus disparu.

La surface de l'éperon barré mesure approximativement 6 ha. En 1810, un chemin circulaire cerne encore la plate-forme de la grange en suivant l'isoligne 420 m, duquel partent les chemins vers Chez Pouyaux et la Maison-des-Bois (métairies), Le Dognon (chef-lieu de châtellenie), Jonas (étang et moulin), Bourdaleine (étang et moulin), Les Caires et Ambazac (marché), Les Prés et Saint-Sylvestre (paroisse) et Grandmont au nord. Une grande croix (**fig. 359**) marque le rebord de la plate-forme côté sud, au niveau du chemin circulaire, bien visible depuis le plateau.

⁵²¹ AD Haute-Vienne, I Sem 82, f° 121.

⁵²² AD Haute-Vienne, I Sem 81, f° 155.

⁵²³ Voir ci-après.

- Des sources écrites indirectes et tardives

Entre 1071 et 1091, Gérard de Jaunac, seigneur de Châluçet, donne à l'abbaye de Solignac son mas de Coder, près du château de Montcocu⁵²⁴. En 1178, l'abbé de Solignac céderait le lieu de Coudier au prieuré de Grandmont⁵²⁵. Le prieur Caturcin (1216-1228) aurait tenu des assises seigneuriales dans la grange⁵²⁶.

Le terrier de 1496⁵²⁷ mentionne le *chemin qui va du Petit Coudier au Grand Coudier* : c'est la plus ancienne mention assurée du lieu. Le terrier de 1577⁵²⁸ est le premier texte à mentionner explicitement la grange : *maison et jardin, joignant ensemble située près et derrière la grange du Grand Coudier, en la franchise...*

Au XVIII^e siècle, l'abbé Nadaud évoque la fonction de cette grange *capable de contenir la récolte entière des quatre domaines que les religieux de Grandmont ont dans cet endroit, de loger les hommes et le bétail*. En 1789, des travaux sont effectués sur un *petit bâtiment attenant à la grande grange... servant actuellement de maison aux métayers*⁵²⁹. En 1791, Le Coudier est composé de deux métairies (domaines des Bayoux et des Bourcicaud) et *la grande grange... sert pour loger les bestiaux : grains et fourages des deux domaines... y compris les étables à gros bestiaux et bergerie qui sont dans les ailes de la ditte grange*⁵³⁰. Le domaine des Bayoux est nettement orienté vers l'élevage, qui représente 66% de sa valeur, bien que les terres soient citées en premier dans l'inventaire. L'autre tiers est composé de labours et de bois où les châtaigniers représentent entre 25 et 50%. Pour le domaine des Bourcicaud, la part réservée à l'élevage représente 70% et il est précisé que les « champs froids » servent au pacage des ovins. La parcelle localisable la plus éloignée, près du moulin de Crochepot, se trouve à moins de 900 m de la grange.

- Une grange de 1150 m² (**fig. 360 et 361**)

L'ensemble est composé d'une grange et de la maison attenant, mentionnée en 1789⁵³¹. La grange forme un rectangle orienté nord-ouest/sud-est et mesurant extérieurement 40,80 sur 21,50 m. Les murs périphériques ont entre 0,80 et 0,90 m d'épaisseur.

Aujourd'hui, la charpente est supportée par deux rangées de sept piliers en granite (**fig. 362**). Ces piliers carrés sont surmontés d'un encorbellement recevant les contrefiches de la charpente. Au-dessus

⁵²⁴ AD Haute-Vienne 1 J 124 : transcription du cartulaire de l'abbaye de Solignac par frère Mesme d'après le manuscrit latin 18363 de la Bibliothèque nationale de France.

⁵²⁵ D'après divers ouvrages se référant à un manuscrit « autrefois conservé à Grandmont » !

⁵²⁶ Selon l'abbé Joseph Nadaud (1712-1775). Cet événement est-il la marque de la prise de possession du domaine ?

⁵²⁷ AD Haute-Vienne 5H 108.

⁵²⁸ AD Haute-Vienne 5H 110.

⁵²⁹ AD Haute-Vienne 4^e 57/44, notaire Labesse.

⁵³⁰ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

de cet encorbellement, les piliers se continuent sur 1,60 m environ de hauteur, pour recevoir les poutres maîtresses de la charpente. Le cadastre de 1810 montre que la grange a été réduite d'environ 15 m du côté sud-sud-est. Allou, en 1821, décrit une grange comportant vingt-deux piliers, c'est-à-dire deux rangées de onze piliers⁵³². La transformation a dû être faite vers 1848, lors de la construction de la maison de maître proche.

La superficie originelle de la grange serait donc de 1150 m², ce qui la rend comparable aux vastes granges monastiques de la riche plaine d'Ile-de-France (Montépilloy « Fourcheret », dans l'Oise, 1170 m² et Villeron « Vollerand », dans le Val d'Oise, 1188 m²).

La grange était auparavant couverte de chaume, comme le suggère l'imposante souche de cheminée en pierre portant les traces de la couverture végétale qui a précédé les tuiles canal actuelles.

La quasi-totalité des murs extérieurs semble avoir été rebâtie à l'époque moderne. Seul l'angle nord-est semble ancien ; on voit une porte murée et les traces d'arrachement sur le mur gouttereau et sur la façade où un petit édifice, aujourd'hui détruit, apparaît sur d'anciens plans. Une ouverture subsiste à cet emplacement, à l'intérieur.

Il reste deux anciens logements aménagés dans l'angle sud-est, avec des égouts de *bachots* (pierre à évier), des portes et des fenêtres au rez-de-chaussée, munies d'un linteau en bois, et de petites fenêtres à l'étage.

- Analyse archéologique du bâtiment (fig. 363)

L'espace intérieur de la grange est structuré par quatorze piliers de granite de section carrée, qui soutiennent la charpente (fig. 362)⁵³³. Ils sont constitués d'une fondation débordante de 0,80 m de côté pour 0,80 m de hauteur. Les pierres qui constituent la base de ces piliers mesurent 0,80 x 0,30 m. Les piles qui reposent sur ces bases sont montées à l'aide de blocs de granite macrogrenu de 0,61 x 0,30 m. L'ensemble est lié par des joints fins de 0,5 à 1 cm d'épaisseur, pour lesquels on a eu recours à un mortier de sable couleur écre, comportant des inclusions de quartz. L'appareillage est très régulier, les pierres soigneusement taillées et assemblées selon un montage alternant petit et grand côté pour favoriser la tenue de l'ensemble. Des corbeaux (fig. 365) sont assemblés par deux pour servir de

⁵³¹ La maison présente des chanfreins à 45° autour de la porte d'entrée (en réemploi) et des chanfreins concaves autour d'une lucarne.

⁵³² Allou (Ch.-N.), *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne*, Paris 1821.

⁵³³ Un sondage a été réalisé au pied du dernier pilier sud-ouest de la grange (fig. 364). Deux assises de fondation en granite ont été mises au jour, sur une hauteur totale de 0,40 m. Elles sont réalisées en gros blocs de maçonnerie, plus larges que les assises du pilier. L'assise inférieure est posée sur sa longueur ; elle mesure 0,96 m et repose directement sur le sol. L'assise supérieure est formée par deux pierres mesurant chacune 0,40 m de côté. De petites pierres de calage sont présentes entre ces deux pierres. La tranchée de fondation, comblée avec un sédiment noir, est à la même hauteur que la première assise de fondation, qui repose sur une arène granitique extrêmement friable. Au-dessus une fine couche noire est surmontée d'une terre ocre avec un second niveau de terre noire, qui correspond à un niveau de circulation de la grange.

chapiteaux aux piliers, dont ils débordent largement. Leurs mesures sont de 0,75 x 0,61 x 0,31 x 0,25 m. Certains présentent une moulure de 1 cm de large. Ils sont constitués de granite microgrenu, à l'exception de quatre corbeaux en granite macrogrenu qu'on retrouve dans la partie nord-ouest du bâtiment. L'ensemble de la construction est très homogène ; les quatorze piliers présentent une mise en œuvre tout à fait identique, avec des pierres de mêmes dimensions et de mêmes matériaux. Les piliers semblent avoir été montés au cours d'une seule et même campagne de travaux.

Les piliers définissent une nef centrale large de 8,90 m, divisée en huit travées inégales (entre 4,60 et 4,25 m). Les bas-côtés ont également une largeur différente : 2,41 m pour le collatéral nord-est et 5,21 m pour le collatéral sud-ouest (hors œuvre).

La charpente, d'une portée d'environ 40 m, a été reprise dans sa totalité dans la décennie 1980, hormis quelques bois anciens dispersés dans la structure. Son système est simple : une charpente à chevrons-formant-fermes (**fig. 363**). Le chevronnage est porté par des pannes, elles-mêmes portées par sept fermes. Chaque ferme a un entrait d'une trentaine de centimètres de diamètre, un poinçon qui soulage l'entrait de sa portée, des chevrons et des contrefiches d'un diamètre moyen de 15 à 20 cm. Un couple de sous-chevrons sous-tend les chevrons. Des liens obliques sont ancrés dans les piliers et portent également l'entrait. Le long de la charpente, les chevrons et les pannes viennent soutenir les bois portant le lattis de la couverture et, au bas de la structure, une sablière reçoit les pieds des chevrons. Ces pannes sont majoritairement placées auprès des contrefiches, aux extrémités des entrails et près des contrefiches des combles des bas-côtés⁵³⁴. Un contreventement est également présent entre les fermes afin de soutenir la structure. Il est formé par deux obliques formant une croix de Saint-André et deux partant de part et d'autre de la structure pour se lier au poinçon. L'ensemble repose entre la panne faîtière et un lierne (**fig. 363**).

La grange est construite sur de légères pentes. Les altimétries montrent que le nord-ouest de la grange est en moyenne situé à 426,30 m et le sud-est à 425,63 m, soit un dénivelé de 0,67 m. Le dénivelé entre le nord-est et le sud-ouest est plus important avec 0,88 m (426,22 m au sud-ouest et 425,34 m au nord-est). Afin de corriger ces légères déclivités et avoir une assise horizontale pour la toiture, le mur sud-occidental est plus bas et s'appuie sur la pente. Au sud-est, le mur gouttereau de la grange est ancré directement sur le rocher qui a été largement retaillé.

Toute la partie sud-occidentale du rez-de-chaussée a été divisée en logements, utilisés jusque dans la première moitié du XX^e siècle et distribués en fonction de la position des piliers (**fig. 366**). Il faut sans doute attribuer à leur création le percement d'une part importante des portes et fenêtres sur la façade sud-ouest ainsi que la mise en œuvre de plusieurs cheminées. Les logements sont délimités par des cloisons de pierre ou des panneaux de torchis enduits à la chaux, montés sur un lattis de bois.

⁵³⁴ La charpente des bas-côtés est formée de trois éléments : le chevron qui continue au-delà de la toiture, un demi-entrait et une contrefiche.

Deux logements ainsi qu'une pièce, dont l'usage n'est pas caractérisé, ont été aménagés à l'étage vers le sud-est (**fig. 367**). Ils présentent les mêmes caractéristiques de construction que les autres logements et sont divisés par des cloisons de torchis. Vers le nord-ouest, d'autres pièces ont été aménagées au cours de la période contemporaine. On note la présence de trois corbeaux de granite, qui témoignent d'un ancien niveau de plancher ou d'anciens aménagements liés aux différentes utilisations de la grange.

Le pignon nord-ouest de la grange témoigne d'un réaménagement au cours de l'époque moderne, mobilisant des matériaux de réemploi, tel que l'arc surbaissé qui surmonte l'accès principal. La partie orientale semble être la plus ancienne, avec un recours à une main-d'œuvre plus spécialisée que celle qui a travaillé sur d'autres parties du mur. On peut y remarquer des restes d'assises constituées de moellons de granite de moyen appareil, assez soigneusement équarris et régulièrement montés. Témoins de cette mise en œuvre, les vestiges d'un chaînage (**fig. 368**) marquent peut-être l'emplacement de l'un des accès primitifs de la grange. On remarque aussi l'utilisation d'un glaciais débordant à la base du mur et commun au pignon nord-ouest et au massif nord-oriental de la grange.

Le relevé du parement interne de ce pignon (**fig. 369**) montre les nombreuses reprises du mur. La partie ouest est composée de grandes pierres de taille en granite microgrenu, similaires aux chaînages d'angle. La partie médiane présente de nombreux réemploi mais les six assises supérieures semblent structurées. Un alignement de quatre trous de boulin pourrait correspondre à un ancien plancher. L'encadrement de la porte est formé par des claveaux de taille moyenne, séparés par une poutre en bois d'environ 0,21 m. Ensuite, un groupe de quatre pierres forme un four à pain inséré dans le parement. À l'est, un groupe de cinq pierres (1,20 x 2 m), ancré dans la maçonnerie, ressemble à un chaînage d'angle ou à un encadrement de porte. Au-dessous, quatre pierres alignées signalent les vestiges des anciennes fondations de la grange. Le niveau primitif du sol devait correspondre au sol actuel de la grange (426,18 m).

Le mur nord-oriental témoigne de l'utilisation comme étable d'une partie de la grange, avec de larges portes et des fenêtres étroites ouvrant sur des espaces de parcage, en partie conservés. Leur construction homogène et les similitudes entre les matériaux plaident pour un aménagement effectué en une seule phase. Toutes ces issues ouvrent directement sur le chemin qui dessert la grange. Une première observation du sol permet de supposer qu'un ou plusieurs plans inclinés, en moellons de granite, ont été aménagés le long de la grange, peut-être pour faciliter l'accès du bétail au bâtiment. On retrouve, à plusieurs endroits de la base du mur, un appareillage soigné de petits moellons posés directement sur le sol géologique, qui pourrait être associé au bâtiment de la fin du XII^e siècle (**fig. 370**).

Ce mur a été relevé sur 7 m de long et 4 m de haut (**fig. 371**). Il est composé d'un appareillage assez régulier de granite à gros grains, de gneiss et de quartz grossièrement taillés. L'épaisseur des joints est

variable, allant de 1 à 5 cm. La fenêtre près de la porte a une pierre d'évier (bachot) qui, à l'intérieur, est parfaitement en place. Différent de celui présent sur tout le mur, le mortier situé sous l'appui de fenêtre est beaucoup plus clair que sur les autres parties du mur. Une seconde fenêtre, barrée, est située près de la toiture actuelle. Au sud, une avancée de la structure suit le tracé d'une ancienne toiture, matérialisé par des pierres de calage et des TCA, passe par une porte murée et se termine au bas des fondations. Visible à l'intérieur de la grange, cette porte est composée d'un énorme bloc pour le linteau, de cinq blocs pour son encadrement et d'un seuil. Le bouchage de la porte est réalisé avec un appareillage irrégulier et grossier de petit et moyen appareil lié avec un mortier très granuleux beige.

Bien que reconstruit intégralement durant la première moitié du XIX^e siècle, le pignon sud-est (**fig. 372**) présente des maçonneries hétérogènes. On note notamment le recours à des matériaux d'époque moderne réemployés pour la réalisation des portes du bâtiment.

Le mur sud-occidental (**fig. 361**) reflète les transformations apportées, lorsque cette partie de la grange a été utilisée comme logement collectif.

La grange (**fig. 373**) paraît avoir été entièrement reprise au XVIII^e siècle. Certains piliers présentent des marques lapidaires, identiques à celles retrouvées en abondance sur les parements de la cave sud du grand bâtiment monastique de Grandmont, construit dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Y aurait-il un lien entre la reprise de la grange et la grande reconstruction moderne de l'abbaye ? Il convient maintenant de déterminer l'ampleur de ce remaniement et de distinguer les parties anciennes. Peut-être les piliers sont-ils antérieurs à cette période et comportent-ils eux-mêmes des traces de reprise ? En effet, certains corbeaux de la grange semblables à ceux du chevet de l'église de Grandmont ont été retrouvés sur le haut des piliers, notamment sur la cinquième travée de la grange. Or, les corbeaux en réemploi dans le mur de ce chevet semblent avoir été insérés lors d'une reconstruction qui est, à ce jour, datée de la fin du XV^e siècle.

Si l'approche archéologique du bâti souligne l'importance des reprises, elle est encore incapable d'apporter des éléments de datation fiables antérieurs au XVIII^e siècle, en dehors d'une hypothétique fenêtre de tir (XVII^e siècle ?) dans le mur ouest. On retrouve toutefois, à plusieurs endroits de la base du mur oriental, un appareillage soigné de petits moellons posés directement sur le sol géologique, qui pourrait être associé au bâtiment de la fin du XII^e siècle.

- La « tourelle du Gaulier » : pigeonnier ou élément de surveillance ?

Une curieuse construction est établie sur le rebord oriental de la plate-forme sommitale, au niveau du chemin circulaire, dans une position dominante (**fig. 374**).

Cette sorte de tourelle, circulaire (diamètre extérieur : 3,60 m) et bâtie en moellons de granite, possède une salle basse éclairée par une possible fenêtre de tir (lucarne dont les bords s'évasent vers

l'intérieur) orientée au sud-est, vers le plateau dégagé. Une salle haute est aménagée en pigeonnier aux boulines en bois, certains ouverts vers l'extérieur par un orifice triangulaire formé de deux briques appuyées l'une sur l'autre. La toiture en poivrière octogonale est couverte de tuiles plates et surmontée d'un épi de faîtage en zinc.

Le site est une limite parcellaire, à l'intersection de deux chemins. La tourelle se dresse à 58 m au sud-est de la grange du Coudier ; elle est absente des plans anciens. Un chanfrein droit à la « meurtrière » est la seule caractéristique architecturale faisant penser à l'Ancien Régime.

- L'alimentation en eau (fig. 375)

Afin d'alimenter l'éperon sur lequel est bâtie la grange du Coudier et du fait du relief particulier et peut-être de l'hypothétique fossé défensif empêchant d'aller simplement capter l'eau dans une zone plus élevée comme pour le site de l'abbaye, il a fallu créer un système d'adduction au moyen de captages et de canalisations en franchissant un terrain plus bas par l'intermédiaire d'un siphon évalué à 4 m de profondeur. Le tracé approximatif de la canalisation, ou du moins de l'un de ses itinéraires, est connu grâce à un plan manuscrit sans date sur fond de plan cadastral de 1810.

L'eau est peut-être captée à 500 m de la grange dans une retenue aujourd'hui à sec, à 446 m d'altitude. La parcelle de 1813 reprend la forme de cette retenue qui est donc antérieure ; le lieu-dit contigu se nomme *La Bout-de-la-Viat-de l'Eau*, soit « le bout de la voie de l'eau », ce qui peut correspondre au souvenir d'un captage ancien.

A 187 m à l'ouest, une cavité creusée dans le tuf, mesure 4,74 m de long pour 1,85 m de hauteur et 0,80 à 1,20 m de largeur. Elle est encore en eau et orientée nord-nord-ouest. Une « conduite d'eau » reliait la retenue à cette galerie.

A 9 m au sud-est, un puits, sans margelle, possède un cuvelage maçonné (diam. 1,05 m). A 5 m au sud, un deuxième puits, avec cuvelage maçonné (diam. 0,92 m), est couvert de dalles. Une conduite d'eau partant du puits est nommée « passage d'eau » sur le plan sans date. Elle conduit l'eau au moyen d'un coude et d'un siphon jusqu'à la fontaine du Coudier.

- Le parcellaire du Coudier : grandes-terres et coutures

Les environs de la grange sont constitués, sur les cadastres de 1810 (Ambazac) et de 1813 (Saint-Sylvestre), de vastes parcelles au milieu de zones aux parcelles beaucoup plus petites (fig. 376). On peut déterminer quatre types d'espace présentant des parcelles plus étendues que la moyenne :

- les parcelles entourant le hameau des Prés (au nord-ouest), nommées « Les prés de l'Abbé » dans le terrier de 1496, ce qui laisse deviner une réserve monastique en faire-valoir direct ;
- les parcelles sur l'emprise de trois étangs : l'étang Rompu, l'étang de Bourdaleine et l'étang de Jonas ;

- les lieux-dits « La Couture du Rejadis » et « La Couture des Huguenots », qui forment un bloc de 1 km² entouré de petites parcelles ;
- un bloc de grandes parcelles (« Les Prés de Nouhards » et les « Prés de Bourdelas ») au nord-est, hors franchise et se trouvant dans une zone plane drainée par un ruisseau venant d'Ambazac.

Au total, cet ensemble de grandes parcelles, nommées *coutures*, *grandes-terres* ou *prés*, a une superficie d'environ 179 ha.

- *Des habitats à proximité*

A l'entrée du site, une ferme (**fig. 377**) est composée d'une maison adossée à deux granges-étables-bergeries. Sur la façade ouest, un hublot dans un bloc monolithique surmonte une évacuation de *bachot* (évier). Sur le pignon sud, une petite lucarne possède des angles chanfreinés et, dans la cour orientale, un linteau feuilluré et gravé d'une date (1621 ?) est réemployé en banc. Compte-tenu de l'ancienneté de la possession de cette maison par la famille Boursicaud, on peut considérer que ce lieu correspond à la métairie de ce nom citée en 1791.

A Larmont (**fig. 378**), on a relevé un ensemble composé d'une maison et d'une grange-étable. La maison possède un puits et deux abreuvoirs monolithiques en granite creusé. La grange-étable est composée d'une porte charretière pour la grange et d'une porte basse pour l'étable selon un modèle courant dans la zone étudiée. Le claveau central de la porte charretière porte la date de 1897. Une porte charretière s'ouvre à l'arrière à hauteur du premier étage, de plain-pied avec le pré. Cette ferme porte le nom de *Chatenet* sur le cadastre de 1813. Le village-rue de Larmont est bâti immédiatement à l'extérieur de l'éperon du Coudier. Il pourrait constituer un hameau « neuf » d'ouvriers agricoles, dès la période médiévale.

A 470 m de la grange et relié à l'abbaye (1800 m) par un chemin direct, un édifice ruiné a été relevé (**fig. 379**). Un ensemble de murs dessine un rectangle de 13,12 m de long sur 5,86 m de large (77 m²). Une cloison intérieure divise le petit côté subsistant, dégagant une petite pièce de 1,50 m de large. Le nom du lieu-dit en 1813 (*La Bout de la Viat de l'Eau*) fait sans doute référence à une canalisation d'eau qui partait de la retenue de la Prise de Larmont pour alimenter la grange du Coudier⁵³⁵. Le bâtiment est peut-être lié à ces aménagements hydrauliques ou bien il s'agit d'une simple grange, comme peut le laisser penser une mention de 1693⁵³⁶, même si l'attribution est incertaine.

Le Petit Coudier est situé à 900 m au nord de la grange, sur la paroisse de Saint-Sylvestre (**fig. 380**). La proximité toponymique avec le Coudier (paroisse d'Ambazac) a amené s'interroger sur les liens entre les deux sites. Le territoire est riche de binômes (Vieux Sauvages-Les Sauvages ; La Vieille Chaise-La Chaise...), qui témoignent parfois de démembrements passés. Le Petit Coudier est

⁵³⁵ Voir ci-dessus.

⁵³⁶ AD Haute-Vienne 1 Q 438

indirectement mentionné dans le terrier de 1496⁵³⁷ ; il est encore indiqué en 1558, son étang en 1582, ses tenanciers et sa *tenue* (tenure) en 1698⁵³⁸ ; il est dit qu'il dépend de l'abbé en 1577⁵³⁹. Son plan semble grossièrement orthonormé en 1813, avec une rue principale nord-sud bordée à l'ouest par un chemin plus ou moins parallèle et terminé, au nord et au sud, par des chemins perpendiculaires. L'espace délimité mesure à peu près deux hectares et comprend quatre maisons et trois bâtiments annexes. Le village est relié au Grand Coudier, à Grandmont et aux Prés de l'Abbé. Nous sommes peut-être en présence d'un petit démembrement du domaine du Coudier créé après la Guerre de Cent Ans.

Cette grange, dont on ignore encore le statut et le mode de fonctionnement, semble à la tête d'un « domaine » avoisinant les 200 hectares, surtout tourné vers l'élevage au XVIII^e siècle. Le parcellaire indique la coexistence probable d'une réserve, de tenures et d'espaces d'étangs, parfois convertis en prés à l'époque moderne, avec un possible démembrement tardo-médiéval (Le Petit Coudier). La franchise de Grandmont s'étant rapidement accrue à la fin du XII^e et au XIII^e siècle, Le Coudier a pu constituer un centre d'exploitation commode pour plusieurs domaines de l'abbaye et jouer un rôle de grange dîmière de type cistercien.

7. Les autres établissements ruraux

- La métairie des Prés (fig. 381)

Deux bâtiments sont présents sur le cadastre de 1810 : une longue grange-étable et une maison de maître. Le petit bâtiment qui les relie, situé le long du chemin vers La Chaise, absent sur le cadastre, présente une pierre de granite surmontant le linteau d'une porte sur rue, avec la date de 1793. L'ensemble des bâtiments présente des caractéristiques architecturales des XVIII^e-XIX^e siècles (pas d'ouvertures chanfreinées, granite taillé de façon très rectiligne) témoignant d'une réfection à cette époque. La *mestairie des Prés* est mentionnée dans un texte de 1686⁵⁴⁰.

- La métairie de Chez Pouyaud (fig. 382)

Un groupe de bâtiments non jointifs entoure une cour. La maison principale semble composée de deux bâtiments identiques, ayant chacun une entrée, une fenêtre et un « bachot » avec œil-de-bœuf au rez-de-chaussée, deux fenêtres au premier étage et des demi-combles en attique au second, éclairés par des lucarnes aménagées au sommet du mur. Les baies les plus anciennes sont à chanfrein, droit

⁵³⁷ ...chemin qui va du Petit Coudier au Grand Coudier (AD Haute-Vienne 5H 108).

⁵³⁸ AD Haute-Vienne 5H 124, table.

⁵³⁹ AD Haute-Vienne, 5H 125.

⁵⁴⁰ AD Haute-Vienne, 5H 126.

pour la plupart, et ornées d'un appui mouluré et d'un linteau gravé d'un arc en accolade. Ce linteau semble avoir été réemployé car les chanfreins ne coïncident pas avec les angles. Ces deux bâtiments accolés sont épaulés par trois granges, deux à droite et une à gauche, aux ouvertures parfois chanfreinées. Une quatrième grange est bâtie de l'autre côté de la cour. Elle présente aussi une porte à chanfrein concave. Le lieu, absent dans le terrier de 1496, est mentionné dans celui de 1577.

- *La métairie du Mogot (fig. 383)*

Cette maison bloc-à-terre est composée d'une habitation prolongée par une grange-étable à laquelle est accolée une autre grange-étable double suivie d'une autre habitation. Une porte d'étable est surmontée d'un fort linteau de granite, accompagné d'un arc de décharge. Aucun élément datant n'a été relevé. Le lieu est cité dans les terriers de 1496 et de 1577, et la *mestairie du Masgot* est mentionnée dans le terrier de 1663 comme appartenant à l'abbé.

- *Le mas des Vieux Sauvages et ses environs (fig. 384 et 385)*

Implantée à 620 m d'altitude, cette ancienne ferme conserve des indices de sa vocation agricole avec une grange-étable de 112 m². L'habitation est désolidarisée des bâtiments agricoles et l'ensemble s'articule autour d'une petite cour de 800 m². Il s'agit donc du type « ferme dispersée ». La maison, d'une emprise au sol de 80 m², est à un étage. La cheminée est haute et dotée de piédroits. Si l'abbaye possède certainement le lieu depuis le XII^e siècle, la première mention écrite ne se trouve que dans le terrier de 1663⁵⁴¹.

A proximité de cette exploitation ancienne, la prospection a aussi permis de localiser les vestiges de deux ou trois probables métairies isolées jamais mentionnées dans les textes et n'apparaissant qu'à l'état de ruines pour l'une et de rentrant dans une limite parcellaire pour l'autre sur le plan cadastral de 1813, ce qui fait remonter leur période d'utilisation à l'Ancien Régime. La troisième n'apparaît pas sur le cadastre. La première est située à 422 m à l'ouest de la métairie des Vieux-Sauvages et la deuxième (fig. 350), au plan étrange⁵⁴², est bâtie à 174 m au sud-est et adossée à la *Grande Muraille* de la Franchise. Le troisième édifice forme un enclos de 6,10 x 5 m, situé à 388 m au sud-est de la métairie des Vieux-Sauvages. La surface au sol des trois édifices est respectivement de 20 m², 52 m² et 30 m² environ.

Sur le versant ouest dominant l'étang des Sauvages, un puits encore rempli d'eau se trouve à la limite de la zone boisée. Entièrement constitué de petits blocs de granite maçonnés, il est doté d'une

⁵⁴¹ ...lieu, mas et village des Sauvages, consistant en maisons, granges, bastiments, prés, terres, jardins, champs froitz et autres domaines, contenant en tout 54 séterées, mesure de Grandmont, suivant l'arpentement fait d'icelluy le 4 novembre 1644... (AD Haute-Vienne, 5H 125).

⁵⁴² Rectangle de 7,50 x 7 m, divisé intérieurement par des cloisons complexes, auquel sont adossés une construction circulaire de 2,50 m de diamètre interne aux parois fines, un ensemble de murs et un pierrier.

couverture qui le préserve des chutes de feuilles. Difficilement datable, il pourrait être associé aux habitations des Vieux Sauvages, localisées à l'est sur le versant opposé, et illustrer la maîtrise du captage et l'utilisation des eaux souterraines pour la consommation humaine.

- *La métairie des Chênes (fig. 386)*

A proximité de deux étangs, deux dépressions, la première de 105 m² environ et la deuxième de 290 m² environ, correspondent aux deux bâtiments dotés du toponyme « Les Chênes » visibles sur le cadastre de 1813. Ces derniers sont souvent mentionnés dans les textes modernes sous le nom de « Métairie des Chênes ».

L'étang est signalé dès 1496. Une « métairie des Chênes », composée d'une maison et d'une grange, est mentionnée en 1662.

- *La maison de la Fontaine de Thouron (fig. 387)*

Dominant une parcelle close de murets de 2350 m² et adossés à un mur de terrasse, à 220 m au sud du hameau des Barrys, apparaissent des vestiges d'un petit édifice formé de deux pièces. La première pièce mesure 2,08 m de large pour 4,55 m de profondeur (9,40 m²) ; la seconde, contiguë au sud, 4,30 m de large pour 3,20 m de profondeur (13,80 m²), soit un édifice de plus de 23 m². Il pourrait s'agir d'une petite maison avec grange-étable accolée.

La bâtisse n'apparaît pas sur le plan cadastral actuel ni sur celui de 1813, et date probablement de l'Ancien Régime.

- *La maison des Barrys (fig. 388)*

A 60 m du centre du bourg des Barrys, des restes de murs éboulés dessinent un premier quadrilatère de 6,90 m de façade sur chemin pour 7 m de profondeur (48,30 m²), prolongé par un deuxième quadrilatère de 11,70 m de façade sur chemin pour 7,95 m de profondeur (93 m²), lui-même prolongé par une grange encore couverte de sa toiture et mesurant 14,30 m de long sur chemin pour 7,95 m de profondeur (118,50 m²) mais qui présente les traces d'un agrandissement vers le sud. Sans cet ajout, elle mesurait 82,70 m². Un piédroit chanfreiné sur l'angle nord-ouest de la grange, atteste la présence d'une porte desservant le deuxième bâtiment. L'ensemble est appuyé sur un mur de terrasse qui surplombe les bâtiments de 5 m.

En 1813, les deux bâtiments, en ruine, ne sont pas sur la même parcelle que la grange encore couverte. Le premier a une surface assez faible qui en fait peut-être la maison d'habitation. Le deuxième peut être une grange. Enfin, la grange a une surface comparable à celle des Vieux-Sauvages (114 m²).

8. Les circulations

Le site de l'abbaye est relié à son environnement proche par tout un réseau de chemins desservant les prés, les champs, les chenevières, les mas... A plus petite échelle, on constate que l'abbaye est également insérée dans le tissu des circulations régionales et, en particulier, à destination de ses possessions (fig. 389).

Le terrier de 1496 mentionne La Jonchère, paroisse située à 8 km à l'est de l'abbaye. Les grandmontains y possèdent des droits régularisés par l'évêque en 1220 et 1235, mais « les frères ne peuvent ni y passer la nuit sans nécessité, ni, en ce cas, y provoquer de scandale. Leur maison, qui ne peut pas être transformée en maison forte en y adjoignant une tour et des créneaux, ne doit pas s'élever plus haut que les voisines »⁵⁴³.

Dans le procès-verbal de 1636 et le dénombrement de 1663, on retrouve quelques directions attendues, concernant les villages voisins de la franchise, ainsi que Saint-Laurent-des-Eglises et Le Dognon, situés à une quinzaine de kilomètres de l'abbaye.

La prospection terrestre a permis de retrouver des ornières creusées dans le granite par le passage répété des charrettes. L'écartement de 1 m environ correspond à celui des roues des véhicules utilisés habituellement dans la région. Ainsi, au moins quatre chemins (Saint-Sylvestre-La Chaise ; Grandmont-la grange du Coudier ; Grandmont-Les Prés de l'Abbé ; Grandmont-La Jonchère) ont connu un intense trafic.

9. La reprise en main agricole de la franchise au XVI^e siècle

A La Chaise, nous avons vu que le village présentait un plan grossièrement orthonormé, avec un habitat homogène que certains indices permettent de dater des XVI^e-XVII^e siècles.

Si le lieu est régulièrement évoqué aux XII^e et XIII^e siècles (terre, droits seigneuriaux, droit paroissial, mas) comme possession grandmontaine⁵⁴⁴, le terrier de 1496 ne mentionne plus La Chaise en tant qu'habitat ou exploitation, peut-être en raison d'un abandon lié aux malheurs des temps. Il évoque seulement un petit pré et surtout un *nemus sive forestam* appelé de *Font Pey*.

Témoin flagrant d'une reprise en main du domaine par les moines de Grandmont, le terrier de 1577 mentionne, en revanche, abondamment La Chaise, ses *hostes*, ses bâtiments, ses terres, ses prés, ses châtaigneraies, ses bois et, surtout, ses *prinses* ou *prises*. Ces très nombreuses mentions de « prises », c'est-à-dire d'essarts, dans la forêt de Fontpey ainsi que les témoins architecturaux conservés dans le village (chanfreins de type XVI^e siècle) laissent penser à une vaste et récente entreprise de

⁵⁴³ M. Larigauderie-Beijeaud, *op. cit.*, p. 68.

⁵⁴⁴ On a vu plus haut qu'on pouvait l'assimiler au lieu-dit Chaises-Vieilles.

(re)défrichement, accompagnée d'un (re)peuplement de l'habitat de La Chaise, avec un probable glissement de 350 m vers le sud.

D'autres mentions d'essarts apparaissent dans les textes. Les plus nombreuses concernent les villages de La Mauloge et de Larmont, et laissent penser à une deuxième opération de défrichement, dans et sous la « forêt de Grandmont », effectuée vers 1537 selon le terrier de 1577 : *terres et prises nouvelles, qu'il a dict avoir prinz 40 ans en ça appartenances de la forest de Grandmont, dans la franchise, de 14 sétérées environ ; prise nouvelle située en dessous des bois châtaigniers de Grandmont, en franchise, contigü à la forest de Grandmont, d'une sétérée...*

Plus isolés, certains essarts concernent quelques terres proches de l'abbaye : *pièce de terre de prise nouvelle du Puy Formigier* sur les hauteurs au sud de l'abbaye ; *pièce de terre de nouvelle prise la Boucharotte d'environ 3 sétérées, confrontant à l'étang des Saulvaiges (1577)*... Si, en 1496, les friches sont relativement nombreuses (16 parcelles sur 71, soit 22%), la moitié est désignée comme devant être converties à court terme en « verger » (c'est-à-dire en jardin).

On peut aussi deviner la création d'un faubourg neuf près de l'abbaye : *terre appelée du chasteau neuf, joignant de par le haut au grand chemin que l'on va à Brugères... et de par le bas au combaud de la mesterie du Maugo* ainsi que *la terre appelée « de chasteauneuf »...*, *quy se confronte aux terres de la mestairie du Maugot de divers costés... et du grand chemin de Grandmont à Saignedresse à main gauche (1665)*. La description laisse penser qu'il s'agit des maisons de la rue de la Barre, absentes du terrier de 1496. Un *chasteau* est une châtaigneraie.

Très anecdotique, car située dans une zone très cultivée depuis longtemps, un texte de 1568 signale, au Grand Coudier, la *prinse de Magdeleine, femme de Jehan Bourcicaud de Coudier*.

Inversement, les termes d'*abse*, *absine*, de *reytadis*, *restadis*, *retadis*, *reytadissas* et de *friche* informent du recul de l'*ager*. Onze mentions concernent, au XVII^e siècle, la métairie des Chaignes, témoignant d'une désertion progressive mais définitive. D'autres terres plus isolées sont en friche à la même époque vers Le Petit Coudier, La Mauloge et dans le vallon étroit des Bros.

III. Muret, lieu de mémoire et celle grandmontaine

La limite de franchise de Muret (**fig. 390**) a été relevée dans sa partie ouest sur 500 m et sud-ouest sur 300 m environ. Au sud, de l'autre côté de l'actuelle D 920, elle est matérialisée par un fossé doublé d'un talus le long du « chemin de Nouaillias aux Fayes » (nom cadastral), le chemin étant dans la franchise, puis suit vers l'est les limites de la parcelle des « Bois de Muret » (52 ha), dont la grande taille est peut-être un héritage de l'ancien domaine monastique. En ce point, la limite est constituée d'un talus de 3 m de large encore haut de 0,55 m à 1 m. Cet espace abrite plusieurs témoins, plus ou moins récents, de la mémoire de saint Etienne (**fig. 391**)

Le grand « Rocher de saint Etienne », de 16 x 20 m d'emprise au sol, avec ses entailles perpendiculaires, serait l'emplacement de la première celle d'Etienne, selon la tradition. Le site domine des fonds tourbeux d'une vingtaine de mètres. A 80 m, on trouve un autre rocher, de 3,10 m de long pour une largeur maximale de 1,45 m, percé vers son centre d'un trou régulier, mesurant 0,49 m de diamètre pour 0,30 m de profondeur. L'orifice est relié au bord de la pierre par une rigole de 4 cm de large sur 0,34 m de long.

La « Fontaine de saint Etienne » comprend un petit rocher surmontant la source, une vasque circulaire (diam. 1,20 m) monolithique en granite, un bassin triangulaire retenu par une chaussée de 2 m de haut, maçonnée, garnie de pierres à laver et d'une possible vanne en pierre. L'eau alimente ensuite l'étang des Gardèches.

Dans les ruines de la petite chapelle Saint-Etienne (5 x 3 m environ), on a retrouvé des fondations qui seraient du XIII^e siècle, construites de façon assez rustique avec le chevet au nord-ouest. En 1901, on a édifié un calvaire et un autel avec des pierres de réemploi. Des vestiges lapidaires garnissent le site (clé de voûte de 0,60 m de diamètre à huit départs de nervures, tronçons de colonnes...).

A 200 ou 500 m de l'ancienne celle se trouve le second monastère reconstruit au XVII^e siècle, pour servir de noviciat puis d'habitat au religieux administrateur. Lors de travaux de nivellement réalisés en 1747, du mobilier lapidaire médiéval (fûts de colonnes, chapiteaux, clefs de voûte, piédroits, bénitiers...) a été découvert. Des fouilles engagées dans le champ situé à gauche du bâtiment moderne auraient mis au jour des constructions de « mesures ». On a proposé de situer les vestiges, d'après le cadastre de 1810 (**fig. 392**) :

- l'église dans la partie A de la parcelle 1384 ;
- les corps d'habitation et le cloître dans la partie B ;
- les bâtiments d'exploitation accessibles par le sentier d'arrivée dans la partie C ;
- le cimetière sur la parcelle 1382 ;
- la porcherie et le coudert sur les parcelles 1394 et 1392 ;
- un séchoir sur la parcelle 1389.

Une source (**fig. 391**), captée pour alimenter un lavoir à *impluvium* et constituée d'une couverture en bardeaux, se trouve à 100 m du prieuré du Grand Muret. L'eau rejoint ensuite l'étang de Brutines.

Enfin, le calvaire du Grand Muret est une petite croix en fer forgé, plantée sur un grand rocher de granite d'un mètre de haut et de 5 x 4 m d'emprise au sol (**fig. 391**).

IV. Etangs et hydraulique

Les grandmontains, comme la plupart des moines, cisterciens ou autres, n'ont pas seulement aménagé leur territoire ex nihilo. Ils se sont préoccupés très tôt d'acquérir des installations existantes, quitte ensuite à les améliorer. Dès la première moitié du XII^e siècle, l'abbaye Saint-Martial de Limoges leur cède le mas des Sauvages avec l'étang situé près de la forêt de Grandmont. Puis, dans le courant du XIII^e siècle, les frères récupèrent l'étang et le moulin des Ténelles, l'étang de La Croisille dont les droits sont cédés par les seigneurs de Razès, ainsi que l'étang et le moulin de Montcocu donnés par la famille du même nom⁵⁴⁵.

Le terrier de 1496 atteste l'existence de six étangs qui, tout en permettant une importante activité de pisciculture, servaient également à drainer les fonds de vallée marécageux. Trois ont subsisté : les étangs de Malessert, des Sauvages et des Chênes. Deux autres, les étangs des Chambres et Petit, sont identifiables grâce à la conservation de leur digue, aux vestiges de certains aménagements (canaux, levades, pêcheries, moulins) et à la toponymie.

1. Grandmont et la gestion de l'eau (fig. 340)

Le nombre d'étangs des grandmontains se monte à 18 au XVIII^e siècle⁵⁴⁶, dont la grande majorité est située dans un rayon inférieur à 10 km de l'abbaye. La plupart ont été créés à l'initiative d'établissements religieux ou de seigneurs laïcs au cours des XII^e et XIII^e siècles. Si les frères ont construit quelques-uns de leurs étangs, ils en ont surtout reçu en don et, dans certains cas, acheté. A Grandmont comme ailleurs, le rôle d'un étang est souvent multiple : régulation des cours d'eau contre les inondations et pour l'irrigation, source d'énergie pour les moulins, réserve piscicole.

La construction d'un étang répond à deux contraintes, technique et économique : il faut pouvoir non seulement le vider de ses eaux, au moyen d'une dérivation ou en ouvrant les vannes, mais également le remplir facilement et surtout éviter d'inonder les terres voisines ; il faut pouvoir, lors de la vidange, attraper les poissons.

La plupart du temps, les étangs font l'objet d'une gestion halieutique raisonnée. A côté des étangs destinés à la ponte et à l'alevinage, on voit apparaître des étangs où se fait la croissance et ceux où se déroule l'engraissement. La mise en place d'un tel système d'exploitation, intégrant les différentes phases de l'élevage, se devine à travers la superficie et la morphologie des étangs. Il est probable que l'étang des Chambres ait eu cette fonction avec des aménagements spécifiques, comme la présence de

⁵⁴⁵ B. Barrière, « Etangs et hydraulique en Limousin : le temps des créations », dans *Limousin médiéval, le temps des créations*, PULIM, Limoges, 2006, p. 173.

bassins permettant de séparer les différentes espèces. D'ailleurs, dans le terrier de 1496, cet étang est désigné sous le terme de « petite pêcherie du prieur ».

2. Un ensemble interdépendant entre Les Sauvages et Malessart

Neuf étangs ont été identifiés et localisés dans la vallée de Grandmont, entre les hameaux des Sauvages et de Malessart. Répartis en amont et en aval de l'abbaye, ils forment une chaîne continue mais non homogène sur 1,6 km de long. Leur numérotation a été établie depuis l'amont vers l'aval, en suivant le sens de l'écoulement naturel des eaux de surface (**fig. 340**). Avant l'étude générale, nous présentons un aperçu graphique des principaux étangs : Les Sauvages (n° 1, **fig. 393**), Les Chênes (n° 2, **fig. 394**), Etang Petit ou Petit Etang des Chênes (n° 3, **fig. 395**), Les Chambres (n° 4, **fig. 396**) et Malessart (n° 9, **fig. 397**).

Alimentés par l'excès d'eau de celui immédiatement situé en amont, ces étangs sont naturellement remplis par les eaux pluviales et nivales. Les étangs des Sauvages et des Chênes reçoivent également les eaux qui sourdent dans le vallon humide, localisé en amont et au nord de chacun d'eux. Différents aussi bien par la forme que par les caractéristiques, ces deux étangs, premiers maillons de cette chaîne, furent étroitement associés audit vallon, qui les domine, par un réseau de drains⁵⁴⁷ assurant le captage des eaux souterraines (**fig. 398**).

Etagés dans le fond, les neuf étangs répondent à un schéma général comparable : un plan d'eau artificiel retenu par une digue, constituée de blocs de granite, avec une profondeur et une superficie proportionnelles à la hauteur et la largeur de cette digue. Toutefois, ils présentent des dimensions, des formes et des orientations différentes (**fig. 399**).

Les cinq premiers étangs et l'étang de Malessart sont contenus par une digue de section trapézoïdale, constituée de deux parements obliques de blocs de granite et d'un noyau imperméable non identifié. En revanche, les étangs n° 7 et n° 8 sont contenus par une digue de section rectangulaire, constituée de deux parements verticaux de blocs de granite et d'un noyau imperméable non identifié. Enfin, l'étang n° 6 est contenu par une digue rectangulaire de section trapézoïdale, constituée d'un parement vertical de blocs de granite, vers l'intérieur, et d'un talus de limon formant un noyau imperméable visible, sur toute sa largeur, au niveau d'une brèche. Manifestement, ces trois derniers étangs présentent non seulement des dimensions, une profondeur et une superficie modestes mais

⁵⁴⁶ M. Larigauderie-Beijaud, *De l'ermitage à la seigneurie : l'espace économique et social de Grandmont, XII^e-XVIII^e siècles*, Histoire médiévale et archéologie, vol. 22, Amiens, 2009, p. 250.

⁵⁴⁷ Éléments linéaires parallèles, ces drains sont établis dans le sens de la pente et convergent vers un collecteur unique qui descend ensuite, en suivant le fond du vallon, vers l'extrémité amont de chaque étang. Celui que nous avons dégagé était constitué de deux rangées parallèles de blocs de granite, recouvertes de dalles.

sont également retenus par une digue au profil différent. Ils ont pu avoir des fonctions différentes ou appartenir à une période d'aménagement différente ; ils sont également dépourvus des éléments complémentaires.

En effet, des systèmes maçonnés, appelés vannes, équipent la digue des cinq premiers étangs et de l'étang de Malessart afin d'en vidanger les eaux. A raison de deux par digue, ces vannes répondent toutes à un schéma général comparable : deux murs, constitués de blocs de granite maçonnés, dirigent les eaux de l'étang vers un conduit de section quadrangulaire fermé par une pelle en bois, munie d'un long manche pour la manœuvrer depuis la surface. Toutefois, elles présentent toutes des dimensions, des formes et des implantations différentes en fonction des caractéristiques et des dimensions de la digue et donc de l'étang associé. Cependant, la première, appelée vanne haute, affleure toujours à la surface de l'eau et la seconde, appelée vanne basse, atteint toujours la profondeur maximale de l'étang (**fig. 400**).

Ainsi, pour l'étang des Sauvages, la vanne haute, localisée dans la partie droite de la digue, est accessible depuis le chemin qui surmonte la digue (**fig. 401**). Entièrement composée de blocs de granite maçonnés, elle forme un ensemble massif immergé de 3,30 m de haut. Elle présente sept parties distinctes, identifiées de la digue vers l'étang. Accessible par une rampe inclinée de 3,80 m de long pour 0,43 à 0,46 m de large, la vanne haute possède un sommet composé de deux linteaux, assemblés par des agrafes métalliques scellées au plomb, qui maintiennent le manche de la pelle à la verticale. Ce manche métallique est un fer plat⁵⁴⁸ qui enserre une plaque en bois rectangulaire⁵⁴⁹, destinée à fermer un conduit de vidange, de section quadrangulaire, positionné à 3,50 m de profondeur. Au niveau de ce conduit, la vanne est composée d'une chambre trapézoïdale⁵⁵⁰ qui supporte les deux linteaux du sommet et possède un linteau horizontal à mi-profondeur. Elle est également constituée d'un radier mixte, composé, de l'aval vers l'amont, d'un dallage sur une longueur de 3,20 m, d'une rangée de blocs de 0,60 m de large et d'une couche compacte de cailloux et de sable, délimitée et stabilisée par une pièce de bois⁵⁵¹. Avec une aile gauche constituée d'un mur de 8,20 m de long⁵⁵² et une aile droite avec un mur de 9,40 m de long⁵⁵³, cette vanne constitue le système de vidange des eaux le plus complet. De ce fait, elle sert de modèle descriptif théorique pour toutes les vannes repérées sur les différentes digues d'étangs de la vallée de Grandmont.

La vanne basse, localisée dans la partie gauche de la digue, est établie à plus de 5 m de la digue et à 2 m de profondeur ; elle n'est donc pas visible lorsque l'étang est rempli d'eau. Entièrement composée

⁵⁴⁸ De 5 cm de large et de 2 cm d'épaisseur.

⁵⁴⁹ De 0,50 m de hauteur, 0,44 m de largeur et 5 cm d'épaisseur.

⁵⁵⁰ De 3,10 m de hauteur, 0,42 à 0,44 m de largeur et 0,62 m de profondeur.

⁵⁵¹ De 1,40 m de long et 0,60 m de large.

⁵⁵² De 0,46 à 0,48 m de large et 2,70 à 0,55 m de haut de l'aval vers l'amont.

de blocs de granite maçonnés, elle constitue un ensemble immergé de 3,90 m de haut. Dépourvue de rampe d'accès, elle possède un sommet composé de deux gros blocs, reliés par un arceau métallique qui maintient, à la verticale, le manche métallique de la pelle en bois. Pourvue d'un conduit de vidange, de section quadrangulaire, positionné à 6 m de profondeur, elle est également composée, au niveau de ce conduit, d'une chambre trapézoïdale, renforcée par deux linteaux horizontaux, placés au tiers de la hauteur. La vanne possède un radier mixte, composé de deux blocs, formant un seuil de 1 m de long environ, et, en amont, d'une couche compacte de cailloux et de sable. L'aile gauche constituée d'un mur de 4,25 m de long et l'aile droite avec un mur⁵⁵⁴ de 3,75 m de long reposent en partie sur un rondin de bois de près de 1 m de long.

Pour l'étang des Chênes⁵⁵⁵, la vanne haute, localisée dans la partie droite de la digue, est accessible depuis le chemin qui parcourt la digue. Entièrement composée de blocs de granite maçonnés, elle forme un massif immergé de 3,50 m de haut. Construite à moins de 1,50 m du parement interne de la digue, elle possède un sommet composé de deux linteaux, assemblés par des agrafes métalliques scellées au plomb, qui maintiennent le manche de la pelle à la verticale. Cette vanne haute est également dotée d'un conduit de vidange, de section quadrangulaire, positionné à 3,50 m de profondeur. Au niveau de ce conduit, elle est composée d'une chambre trapézoïdale, également renforcée par un linteau horizontal à mi-profondeur, mais dotée de parois à degrés qui suivent la pente du talus de l'étang. La vanne haute possède un radier largement envasé.

La vanne basse, localisée dans la partie gauche de la digue, est éloignée de plus de 15 m de la digue, à 3 m de profondeur ; elle n'est donc pas visible lorsque l'étang est rempli d'eau. Entièrement composée de blocs de granite maçonnés, elle constitue un massif de plus de 4 m de hauteur. Comme la vanne haute, elle possède un sommet composé de deux linteaux, assemblés par des agrafes métalliques scellées au plomb, qui maintiennent le manche de la pelle à la verticale. Elle est composée d'une chambre trapézoïdale, renforcée par deux linteaux horizontaux, situés aux tiers de sa hauteur, et dotée de parois à degrés qui suivent la pente du talus de l'étang.

En revanche, pour le Petit étang des Chênes⁵⁵⁶, la vanne haute et la vanne basse sont construites côte à côte, à moins de 2 m l'une de l'autre, dans la partie gauche de la digue (**fig. 402**). Entièrement composées de blocs de granite maçonnés, elles forment deux ensembles de 2,50 m de haut, intégrés dans le parement de la digue, pour la première, et dans le talus de l'étang, pour la seconde. Elles présentent seulement trois parties distinctes : la pelle, la chambre et le radier. Elles sont également

⁵⁵³ En deux segments de 4,90 et 4,50 m de long, 0,46 m de large et 2,65 à 0,35 m de haut, de l'aval vers l'amont.

⁵⁵⁴ Les deux murs ont une largeur équivalente de 0,45 m.

⁵⁵⁵ Il est mentionné dès 1496.

⁵⁵⁶ L'étang, sa chaussée et un « barrage » sont mentionnés dès 1496.

dotées d'un conduit de vidange, de section quadrangulaire, fermé par une pelle en bois. Elles sont aussi constituées d'une chambre trapézoïdale, renforcée par un linteau horizontal, au premier tiers de la profondeur, pour la vanne haute. Cette vanne haute possède, comme probablement la vanne basse, un radier composé de dalles.

En dépit d'un niveau d'eau très faible dans l'étang des Chambres⁵⁵⁷, aucune vanne n'a été localisée en raison d'un envasement important. Dans l'étang n° 5 et l'étang de Malessart⁵⁵⁸, totalement en eau, aucune vanne ne fut localisée depuis la surface et aucune plongée ne fut tentée en raison de la qualité biologique incertaine des eaux, particulièrement chargées en particules organiques. Toutefois, il convient de préciser que des observations complémentaires, réalisées en aval de chacune des digues, ont permis d'avancer l'existence très probable de vannes pour ces trois étangs.

Les exutoires ou sorties des conduits furent observés en aval de la digue des étangs des Sauvages, des Chênes et du Petit étang des Chênes. De section quadrangulaire, ils permettent de restituer des conduits constitués de blocs de granite probablement maçonnés, qui traversent chaque digue de l'amont vers l'aval, avec une pente évaluée à 2,16 % pour ceux de l'étang des Sauvages. Avec des dimensions supérieures ou égales à 0,30 m de côté, ils apparaissent comme des éléments suffisamment efficaces, pour évacuer les millions de litres d'eau de l'étang lors des vidanges, et suffisamment robustes, pour résister non seulement à la pression des tonnes de matériaux qui constituent chaque digue mais également à la vitesse des eaux évacuées.

En aval de la digue de l'étang des Sauvages, les eaux sortant de l'exutoire du conduit de la vanne haute se déversent dans un bassin trapézoïdal, recoupé par un bâtiment récent et doté d'un fond dallé en granite. Elles s'écoulent ensuite dans un caniveau ou rigole en pente douce qui longe la digue jusqu'à un canal perpendiculaire dans lequel s'écoulent également les eaux qui sortent du conduit de la vanne basse (**fig. 403**). De même, en aval de la digue de l'étang des Chênes et du Petit étang des Chênes, les eaux sortant des conduits des vannes hautes et basses se déversent dans une structure quadrangulaire, construite avec des matériaux récents. En aval de la digue de l'étang des Chambres et de l'étang n° 5, les eaux sortent également d'un conduit quadrangulaire et se déversent dans un bassin quadrangulaire, constitué de blocs et de dalles de granite. Évacuées de ces bassins⁵⁵⁹ par des

⁵⁵⁷ Un moulin est cité dès 1496 et la chaussée en 1663.

⁵⁵⁸ Malessart est régulièrement cité entre 1496 et 1663 avec sa chaussée. Un moulin bâti sous la chaussée apparaît dans les textes en 1501. La mention de pré neuf, en 1682, peut laisser penser que la surface de l'étang a diminué à cette date. L'étang est présent sur la carte de Cassini (XVIII^e siècle) et sur le cadastre de 1813 mais il n'apparaît pas sur la carte d'Etat Major du milieu du XIX^e siècle. Il est totalement à sec sur les photographies aériennes entre 1950 et 1960 puis on voit le niveau monter à partir de 1974 pour atteindre son niveau actuel en 1976, sans atteindre cependant celui de 1813.

⁵⁵⁹ Ces petits bassins ont pu être utilisés pour capturer les poissons lors des lâchers d'eau.

ouvertures, elles se déversent ensuite dans un canal de liaison maçonné qui alimente l'étang situé en aval, formant un véritable réseau hydraulique anthropique.

Différents éléments découverts ont révélé l'existence d'aménagements anthropiques complexes.

A chaque extrémité de la digue de l'étang des Sauvages, une structure maçonnée fut identifiée comme l'avaloir d'un trop-plein. Insérée dans la partie émergée de la digue, elle est constituée de deux murets de 0,50 m d'épaisseur et de hauteur qui convergent, de l'amont vers l'aval, vers un conduit quadrangulaire de 0,30 m de section. Manifestement destinée à évacuer les eaux de l'étang, elle ne peut écouler que les eaux présentes au-dessus du sommet de la vanne haute, peu abondantes en période estivale. Dans la partie gauche de la digue, cette structure est prolongée par un conduit souterrain qui traverse la digue perpendiculairement, de part en part, puis par un canal, de 0,50 m de large, qui longe la pente sur plus de 70 m de long avant de disparaître au niveau d'un chemin d'accès. Dans la partie droite de la digue, cette structure est également prolongée par un conduit souterrain qui traverse la digue perpendiculairement, de part en part, puis change brusquement de direction pour longer la digue et déboucher dans le bassin trapézoïdal, principalement alimenté par le conduit de la vanne haute. Si le trop-plein gauche, complété par le conduit et le canal d'évacuation des eaux, a manifestement conservé une certaine intégrité, le trop-plein droit, complété par un conduit, qui change de direction une fois la digue passée, a très vraisemblablement subi des modifications avec la construction du bâtiment. Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par la présence d'un conduit d'évacuation des eaux dans le bassin trapézoïdal, parallèle au bâtiment adossé à cette digue.

A chaque extrémité de la digue de l'étang des Chênes, seul un conduit quadrangulaire, de 0,30 m de section, est présent dans la partie émergée de la digue. Protégé par deux grilles métalliques récentes destinées à arrêter les débris végétaux ou les poissons, il permet d'écouler les eaux présentes au-dessus du sommet de la vanne haute, non négligeables en période estivale. Dans la partie gauche de la digue, il traverse perpendiculairement la digue mais a été repris par une buse en béton. Dans la partie droite de la digue, ce conduit souterrain traverse la digue perpendiculairement et déverse les eaux dans une rigole, qui court à flanc de versant sur plus de 170 m, en suivant une ligne de rupture de pente et en restant donc perpendiculaire à la pente générale du vallon herbeux.

A l'extrémité gauche de la digue du Petit étang des Chênes, seul un canal aérien, de 0,50 m de large, fut repéré dans la partie émergée de la digue. Fortement endommagé, il traverse perpendiculairement l'extrémité de la digue, longe la paroi granitique du versant avant d'entrer dans un conduit quadrangulaire souterrain, repris par une buse en béton sous le chemin d'accès à la digue. Comparé au trop-plein gauche de la digue de l'étang des Chênes, il pourrait être uniquement utilisé pour l'évacuation des eaux hivernales. En revanche, le trop-plein droit de la digue de l'étang des

Chênes était et demeure manifestement établi pour arroser ou irriguer le versant droit ou septentrional du vallon, situé en aval de l'étang des Chênes et donc en amont du Petit étang des Chênes. Cette utilisation des eaux, évacuées par le trop-plein droit de la digue de l'étang des Chênes, pourrait être proposée pour les eaux évacuées par le trop-plein droit de la digue de l'étang des Sauvages, avant la construction des différents bâtiments et un détournement du conduit d'évacuation vers le bassin trapézoïdal, établi en aval de cette digue.

En aval de la digue de l'étang des Sauvages, une structure maçonnée quadrangulaire, de 2 m de côté, fut découverte sur la berge gauche du grand canal d'évacuation des eaux, établi dans le prolongement du conduit d'évacuation des eaux de la vanne basse, perpendiculairement à la digue. Elle forme un ensemble homogène constitué de dalles de granite régulières et d'éléments plats irréguliers, disposés en assises sur une hauteur inférieure à 0,30 m. Construite à 0,50 m du parement gauche du canal, elle se trouve à 1 m du départ de ce canal et à 2 m de la base de la digue. Elle est positionnée au seul endroit que pouvait occuper un moulin à eau équipé d'une roue verticale en dessous.

En aval de la digue de l'étang des Chênes, un haut moulin à eau fut construit, vers l'extrême fin du XIX^e siècle, afin de produire de l'électricité. De plan rectangulaire, il mesure 13 m de long pour 7 m de large et possède un niveau accessible depuis la digue et un niveau inférieur. Manifestement alimenté en eau par le conduit de la vanne basse, il est implanté au milieu de la digue, dans le prolongement de la vanne basse. Vers l'aval, il est prolongé par un grand canal aux parois maçonnées, de 1 m de profondeur et de près de 1,50 m de largeur, qui débouche au niveau de la partie amont du Petit étang des Chênes.

Enfin, en aval de la digue de l'étang des Chambres, plusieurs blocs de granite occupent un emplacement sur lequel un moulin à eau aurait pu être construit. Localisés au milieu de la base de la digue, ils forment un alignement repérable, à moins de 5 m du bassin dans lequel se déversent les eaux de l'étang. A ce jour, ces éléments lapidaires ne sont associables à aucune autre information susceptible de renforcer la présence d'un moulin à eau, excepté un document produit à l'occasion des ventes de biens nationaux⁵⁶⁰.

La présence d'un moulin à eau indique une utilisation supplémentaire de l'eau et donc une activité complémentaire mais indéniablement liée à l'aménagement de la vallée et à l'étang. Reste à savoir si l'implantation de moulins à eau engendra la construction des digues et donc la mise en eau des espaces ainsi créés ou l'inverse.

⁵⁶⁰ Le 27 décembre 1790, lors de la mise en vente de l'abbaye de Grandmont, un petit moulin, construit au-dessous de l'étang des Chambres, est mentionné (AD Haute-Vienne, 1 Q 331, f. 158 et 159^{v°}).

Avec de telles profondeurs et superficies, les étangs de la vallée de Grandmont offraient et offrent encore des espaces aquatiques particulièrement importants avec des biotopes et des zonages variés et appréciables pour l'alimentation, le développement et la reproduction de diverses espèces de poissons dulçaquicoles. A l'image des étangs de la Brenne, ils constituent, au niveau du Limousin, un ensemble de plans d'eau propices à la pisciculture, vraisemblablement pour des brochets et des carpes. Si aucun objet archéologique ne permet d'évoquer la capture de poissons, les étangs et les structures maçonnées, établies en amont et en aval des digues de retenue, permettent de proposer raisonnablement la pratique de la pisciculture, avec la capture de poissons dans les bassins construits en aval des digues, et donc l'exploitation d'une ou plusieurs espèces de poissons pour l'alimentation humaine durant les périodes médiévale ou moderne.

Avec d'imposantes digues et des systèmes de régulation des eaux tout aussi imposants, ces étangs apparaissent donc comme des aménagements conséquents, pérennes et vraisemblablement onéreux. Dépourvus d'éléments architecturaux décoratifs, d'artefacts ou de stratigraphie exploitables, ils s'avèrent difficilement datables avec les seuls blocs de granite maçonnés. Toutefois, les systèmes de régulation des eaux de l'étang des Sauvages ont livré des possibilités de datations particulièrement appréciables. Au niveau du radier, la vanne haute a fourni une pièce de bois, datée par le dosage du carbone 14, entre les années 1029 et 1183. Sous son aile droite, la vanne basse conserve un rondin en bois, daté avec le même procédé, des années 1020 à 1155. Enfin, sous son aile gauche, cette vanne conserve également un rondin en bois, encore daté avec le même procédé, des années 897 à 1024. Ainsi datées, les vannes de l'étang des Sauvages indiquent l'existence d'un aménagement de cette portion de la vallée de Grandmont dès le premier tiers du XI^e siècle, et donc potentiellement avant l'arrivée des disciples d'Etienne de Muret, ou durant le XII^e siècle, et donc contemporain de l'installation des religieux sur ce site.

En l'absence de cours d'eau utilisables pour la capture de poissons et la production d'énergie hydraulique, les étangs apparaissent comme un véritable aménagement médiéval du territoire. Depuis le captage des eaux souterraines dans le vallon situé en amont du premier étang jusqu'au canal d'évacuation des eaux du dernier étang, ils forment un ensemble cohérent et préservé, dans lequel plusieurs activités humaines furent manifestement exercées dès le XI^e ou le XII^e siècle.

3. Les autres étangs

- *L'étang Rompu (fig. 404)*

Sa chaussée mesure 189 m de long et 10,50 m de hauteur maximum. L'extrémité de rive gauche se termine par un fossé transversal, parallèle aux courbes de niveau, de 2,70 m de large, de 1 m de profondeur actuelle et de 44 m de long. La levée de terre est coupée au bout de 123 m par une entaille

de 10,50 m de profondeur et de 33 m de large, livrant passage à la route Larmont-La Chaise. L'étang Rompu a disparu avant 1606⁵⁶¹. La retenue d'eau aurait mesuré environ 10 ha, similaire à celle des Etangs des Sauvages et des Chênes.

- *La mort d'un étang grandmontain : Bourdaleine (fig. 405)*

On ignore quand a été aménagé l'étang mais, en 1542, l'abbé de Grandmont *afferme à perpétuité à Jehan Broschier, meusnier du molin de Bourdaleine [...] le moulin à drapts que le dict Jean a basti et édifié de nouveau au susdit lieu de Bourdalaine, lequel est par le dessus des aultres molins et en oultre, le susdict seigneur luy a permis de bastir au dessus un aultre molin à huile [?]; veu que le susdict Jean Broschier ne peut faire prendre l'eau de l'estang du susdict Bourdalaine...*⁵⁶². La création des moulins de Bourdaleine, en nombre indéterminé, est donc antérieure à 1542 mais ils ne sont pas nécessairement liés à la chaussée-digue. En 1577, la chaussée est mentionnée : *le moulin, les jardins, prés et arbres chataigniers y étant, situé sous la chaussée de l'étang de Bordaleyne, en franchise*. La prospection a localisé deux fragments de chaussée-digue, qui formeraient un ensemble de 109 m de long à l'origine, de 12 m de haut environ, de 2,50 m de large au sommet, disparu au centre sur 30 m de large.

Un bail de 1686 indique que l'étang a disparu vers 1670 : *cet estangt aye resté depuis quinze ou seize ans en ruyne et non valleur, savoir depuis le jour auquel la chaussée a esté emportée à l'endroit de la grande bonde par l'abondance et violence des eaux et vu que à l'endroit de la dicte bonde au dict des experts et gens à ce cognoissantz qui en ont fait visite, il y a une proffondeur excessive et boue dessousée et lieu mouvante avant de trouver un fondement solide l'on ne peut rétablir la dicte chaussée qui estoit extrêmement haute comme il seroit par ce qui est resté quand de grandes despences que lesdicts experts ont dict devoir monter à plus de cinq à six mille livres pour resfaire la dicte chaussée en bon estat, laquelle somme vaut [?] plus en revenu que tout ce que vaudroit le dict estangt, veu devoirs les réparations ord..res le prix de son apoissonnement et le péril d'une pareilhe rupture pour lesquelles raisons les ... contenus dans les bornes du dict estangt ont esté abandonnés jusqu'à présent sans en tirer aulcun proffit pour labaye, les dites terres restantes en partye stérilhes [?] et aridat [?] et en partye marescageuses et en plusieurs endroits couverts de pierre provenues de la rupture de la chaussée du dict estangt rompu qui fut ruynée il y a plus de quatre vingt ans au dire des enciens en sorte que l'abbaye de Grandmont n'a tiré et ne tire aulcun proffit d'une si grande estendue des domaignes qui contient du moins vingt cinq ou vingt six sesterées de terres*⁵⁶³.

On a donc une première chaussée, celle de l'étang Rompu, chemisée en pierre, qui cède vers 1606, étalant de nombreuses pierres en aval et transformant les terres en marécages, et une deuxième chaussée, celle de l'étang de Bourdaleine, antérieure à 1542, qui cède vers 1670 *par l'abondance et*

⁵⁶¹ AD Haute-Vienne, 5H 126 (1686) : *...la chaussée du dict estangt rompu qui fut ruynée il y a plus de quatre vingt ans au dire des enciens...*

⁵⁶² AD Haute-Vienne, 5 H124 f° 16.

⁵⁶³ AD Haute-Vienne, 5 H126 f° 63 (transcription M. Moreau).

violence des eaux. Le coût des travaux de reconstruction et de l'empoissonnement dépassant les revenus que pourraient apporter cet étang, il est décidé d'abandonner l'idée de le restaurer. En revanche, le moulin bâti en aval de la chaussée est conservé en activité car il ne tirait pas sa force motrice de l'étang lui-même.

Il est également intéressant de découvrir comment les grandmontains vont parvenir à tirer profit de cette situation nouvelle. Il est décidé de donner à bail l'emplacement de l'étang en trois lots distincts. Les preneurs s'engagent tout d'abord à créer une grande levade et un étang (Bournaret) en amont de La Chaise, sur le ruisseau des Hureaux. L'étang et la levade ont pour objectif de relever l'eau du ruisseau au-dessus du niveau des prés, afin de permettre l'assèchement de ces derniers. Les nouveaux locataires doivent aussi combler *l'entient canal du dict grand ruisseau de la Cheze*, l'objectif étant de créer une prairie la plus plane possible. Les preneurs s'engagent enfin à planter des arbres sur toutes leurs futures limites.

Les bouleversements induits par le partage du 23 janvier 1686 entraînent quelques réajustements du foncier. L'abbé de Grandmont cherche à arrondir son domaine de Bourdaleine mais se débarrasse de l'ancienne chaussée-digue, sans utilité pour lui. La gasne (pré humide) qu'il acquiert sera assainie par une nouvelle levade, l'ancien propriétaire conservant le droit d'y puiser de l'eau un jour par semaine pour ses propres prés.

Ainsi, la mort d'un étang grandmontain a permis d'augmenter de 235600 m² la surface cultivée ou pâturée grâce à une politique volontariste d'assainissement au moyen de canaux perchés et d'étangs plus éloignés, canaux qui permettent également d'irriguer les prés. Même la vieille chaussée, devenue inutile, est échangée contre une parcelle boisée plus rentable pour l'abbaye. La disparition de la chaussée n'entraîne pas celle des moulins, alimentés par une levade. Seule la pisciculture ne trouve plus son compte dans cette mutation du paysage mais *le prix de son apoissonnement* ne justifiait pas la reconstitution de l'étang.

- *L'étang du Grand Pastural (fig. 406)*

Cet ancien étang, aujourd'hui asséché, était alimenté par le ruisseau des Ecluses, affluent du ruisseau de Grandmont. La chaussée-digue, qui subsiste, est constituée d'un talus chemisé de pierres de 50 m de long, de 3 m de large et de 2 m de haut au maximum. Elle est percée d'une bonde constituée d'un conduit en pierre, qui alimentait une petite pêcherie (3,40 x 3,20 m).

Ce ruisseau forme en 1636, et certainement dès le XII^e siècle, la limite de la franchise de Grandmont.

- *L'étang du Petit Coudier (fig. 407)*

Situé dans la basse franchise, cet étang n'est connu que par les textes, qui le mentionnent comme proche du village du Petit Coudier. Il a été créé avant 1496 ; il est encore présent en 1577 et en 1582 mais il a disparu avant 1663.

- *L'étang du Grand Jonas (fig. 408)*

Une vaste chaussée-digue marque un étang encore en eau mais plus bas qu'à l'origine. La bonde, en béton, se trouve tout à droite de la chaussée et le canal d'évacuation longe le pied de la chaussée avant de rejoindre le talweg.

Les frères de Grandmont entreraient en possession du lieu de Jonas en 1222 par un droit sur « l'étang neuf de Jaunas ».

- *L'étang du Petit Jonas ou de Planche-Haute (fig. 409)*

Une chaussée-digue de 57 m de long, reposant à l'amont sur une vaste semelle de granite, est dotée d'une bonde basse à ailes maçonnées et évasées vers l'amont, munie d'une vanne métallique. A l'extrémité gauche, un trop-plein souterrain voûté en arc surbaissé perce la chaussée et génère une chute d'eau à l'aval. A l'extrémité droite, on trouve une arrivée de bief. Ce dernier, de 375 m de long, capte l'eau du ruisseau de Grandmont en amont de l'étang du Petit Jonas et la conduit le long de sa berge occidentale jusqu'à la chaussée-digue de cet étang et au moulin. Un autre chenal, plus à l'est, est alimenté par la cascade issue du trop-plein de la chaussée de l'étang qui le surplombe. Le chenal qui semblait actionner le moulin en 1810 n'existe plus aujourd'hui.

L'étang et le moulin sont mentionnés en 1577 et la levade en 1682.

- *La naissance d'un étang grandmontain : l'exemple de Bounaret (fig. 410)*

La prospection a localisé, sur la parcelle Saint-Sylvestre « Les Bois » C972, une levée de terre en promontoire coupée par la D44 et une levade. Si on prolonge virtuellement ce début de promontoire, on obtient une chaussée-digue d'environ 50 à 120 m de long, qui devait générer un étang d'environ 10 ha.

Certains textes laissent penser qu'il s'agit d'une création du XVII^e siècle. Le bail de l'étang asséché de Bourdaleine, daté de 1686 et signé Frémont, abbé de Grandmont⁵⁶⁴, prévoit que les preneurs du terrain *seront tenus de faire, dans le hault de la dicte levée neufoe, une estanche ou réservoir avec une bonne chaussée pour estenir les eaux du dict grand ruisseau de la Cheze jusques à la plus grande hauteur...* La chaussée existe encore en 1710 et l'étang appartient à un sieur Vizard⁵⁶⁵. Un demi-siècle plus tard, la

⁵⁶⁴ AD Haute-Vienne, 5 H126 f° 63.

⁵⁶⁵ AD Haute-Vienne, 4 E22/16.

chaussée semble déclassée et l'étang converti en pré et terre : *...pastural de l'étang de Bounaret en son entier, confrontant à la chaussée du dit étang... une terre de l'étang de Bounaret en son entier, confrontant par le bas à la chaussée ancienne du dit étang, et aux bruyères...*⁵⁶⁶.

Nous avons donc à la fois la naissance d'un étang grandmontain (à l'initiative de Frémont, abbé de Grandmont) en 1686 et sa disparition avant 1759, sans doute suite à la destruction de sa digue par un orage.

4. Les pêcheries ou bassins

- Les pêcheries des Loges (fig. 411)

Un mur perpendiculaire au mur de franchise, très bien appareillé, rejoint un talweg et longe un petit bassin avec digue en pierres appareillées de 0,80 m de haut puis une « pêcherie » plus grande (5,10 m de côté). Elles sont situées sur un talweg rejoignant celui de Grandmont. Aucune habitation n'est connue dans les environs mais le toponyme peut faire penser à un habitat dans la forêt de Grandmont.

- La pêcherie de la Maison du Bois (fig. 412)

Une structure maçonnée, de 1,80 m d'épaisseur, se développe perpendiculairement à la pente sur une longueur de 13,91 m ; sa largeur varie de 4,60 m vers Barlette à moins de 0,50 m vers La Maison du Bois. En contrebas de ce bassin, un deuxième mur forme terrasse à 2,50 m du premier puis, en contrebas, un troisième mur forme aussi terrasse, à 4,30 m du deuxième.

- Les pêcheries de l'étang de l'Âne (fig. 413)

Dans un talweg rejoignant le ruisseau du Guimbelet au niveau de l'étang de l'Âne, deux pêcheries successives ont été aménagées en contrebas d'un pré. La pêcherie de l'amont possède un bassin quadrangulaire de pierres appareillées sur trois côtés, de 6,80 m de côté. Le dernier côté, constitué de blocs épars, mesure 8,20 m. La seconde pêcherie, plus fruste, est constituée d'un arc de pierres non appareillées appuyé au coteau, de 7,30 m sur la plus grande longueur et de 3,20 m sur la plus grande largeur.

- La pêcherie du Mogot (fig. 414)

Un bassin quadrangulaire possède des bordures maçonnées. Le mur oriental, le long du chemin, mesure 10 m ; le mur ouest, épaulé par une levée de terre, 8,50 m pour 2 m d'épaisseur ; le mur nord

⁵⁶⁶ AD Haute-Vienne, 4 E22/27 n° 47.

3,70 m ; le mur sud 5 m avec un angle de 45° par rapport au mur oriental. La profondeur actuelle du bassin est de 0,60 m.

- *Les pêcheries de Chez Pouyaud (fig. 415)*

Un bassin est aménagé au bord du chemin de Chez Pouyaud à La Maison du Bois. La canalisation l'alimentant naît dans une cavité maçonnée puis passe sous le chemin ; elle est recouverte de dalles. Le bassin mesure 3,90 m de long et 2,80 m de large. En contrebas, une plus petite pêcherie (1,60 x 1,70 m) est alimentée par le bassin.

- *La pêcherie de Chez Chandeau (fig. 416)*

A 50 m en contrebas du hameau « Chez Chandeau », le bassin possède une bordure, maçonnée et restaurée, en forme d'arc de cercle s'appuyant sur le coteau aux deux extrémités. Elle est desservie par le chemin qui descend du hameau.

- *La pêcherie de la Mologe (fig. 417)*

Le petit bassin à la margelle maçonnée est subdivisé en deux par un muret de séparation doté d'une vanne. Le bassin alimentait le hameau du même nom. Le lieu est cité dans le terrier de 1577.

5. Les moulins

- *Le moulin de Crochepot (fig. 418)*

Ce moulin, nommé aussi *Pas Baudran*, est composé de trois corps de bâtiment accolés. Aucun élément ne permet de faire remonter la construction avant le XIX^e siècle mais des bâtiments disposés sur la même emprise sont visibles sur le cadastre de 1810. Un large bief formait dérivation du ruisseau de Jonas jusqu'à l'extrémité sud du moulin. Le lieu est mentionné dans le terrier de 1496.

- *Le moulin de Bourdaleine (fig. 419)*

Le bâtiment, présent sur le cadastre de 1810, possède un linteau gravé d'un écusson portant la date « 1645 ». Le bas du linteau possède un chanfrein à 45°, comme les piédroits de la porte. Mais les chanfreins des piédroits ne se raccordent pas à celui du linteau (réemploi ?). Le moulin est affermé par l'abbé de Grandmont en 1542⁵⁶⁷ ; il est abandonné quand la chaussée de l'étang se rompt (avant 1659).

- *Le moulin du Grand Jonas (fig. 420)*

Un moulin est signalé à Jonas dès 1222 et le toponyme figure sur le cadastre de 1810, là où des bâtiments anciens subsistent. L'ensemble est encore visible au bord de l'étang.

- *Le moulin du Petit Jonas (fig. 421)*

Un édifice en pierres recouvert de crépi, sans élément architectonique datant, reprend l'implantation du bâtiment nommé « Moulin du Petit Jonas » sur le cadastre de 1810. Il est bordé à l'est par un chenal barré de vannes et un autre chenal, plus à l'est, est alimenté par une cascade issue du trop-plein de la chaussée de l'étang du Petit Jonas. Le lieu est cité dans le terrier de 1577.

6. Un modèle grandmontain d'aménagement hydraulique de l'espace

A l'issue de cette étude, il est possible de dresser une première modélisation des étangs grandmontains qui semblent bien répondre à un schéma standardisé. Un talweg, alimenté par un ruisseau ou une source, est barré par une chaussée-digue, construction artificielle de section trapézoïdale pour résister à la masse d'eau, constituée d'un talus de terre chemisé de moellons, en pente douce vers l'amont (**fig. 409**), et d'un talus plus raide vers l'aval, lui aussi recouvert de moellons. La chaussée, qui livre passage à un chemin, est percée par deux bondes munies de vannes, l'une en position haute à droite et l'autre en position basse à gauche (**fig. 409**). Le conduit des bondes, construit en moellons pour les parois et en dalles de pierre pour le plafond (**fig. 406**), est précédé d'une *esclusas*, construction à ailes obliques en moellons qui vont en se resserrant de l'amont vers l'aval (**fig. 409**). Dans l'étang lui-même, un bief principal, que peuvent alimenter des biefs secondaires, facilite l'écoulement des eaux en direction de la vanne (**fig. 395**). En amont de celle-ci, le terrain a été creusé afin de mieux piéger le poisson lors de la vidange. En aval, un ou deux bassins peuvent être présents au débouché des deux bondes. Sous les chaussées, parfois sur un bief latéral, des moulins ont souvent été édifiés. Une extrémité de la chaussée est percée à son sommet par le départ d'un canal (levade) destiné à l'irrigation des prés (**fig. 397**) ; l'autre extrémité est percée par un trop-plein (**fig. 409**).

Quelques étangs, situés dans la basse franchise, sont à l'origine très vastes, 31 ha pour l'étang de Jonas et 24 ha pour l'étang disparu de Bourdaleine. Une autre catégorie, de taille moyenne (4 à 10 ha), est mieux représentée avec les six étangs de Bounaret, Rompu, du Petit Coudier, des Chênes, des Sauvages et de Malessart. Quatre étangs sont de taille plus réduite (1 à 3 ha) : Les Chambres, Le Mogot, Planche-Haute et Barlette.

Dans l'état actuel de la recherche, seuls six chaussées-digues sont accompagnées d'un ou de plusieurs moulins aux époques médiévale et/ou moderne : moulins de l'étang Petit, de la Porte-Jonchère (Chambres), de Malessart, de Jonas, de Planche-Haute et le complexe de Bourdaleine (au minimum quatre moulins). Ces moulins sont tous cités dans les plus anciens textes disponibles de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle, sauf celui de l'étang Petit (XVII^e siècle) et les nouveaux moulins de Bourdaleine (explicitement bâtis ou rebâtis autour de 1542). Le type de production est parfois précisé. En 1501, l'abbaye donne permission d'édifier *un moulin à bled, froment et seigle près de l'étang de Malessard*. En 1542, un moulin de Bourdaleine est *a drapt*, un autre est *a huile*.

Que les textes les nomment barrages, fossés, *fossas*, levées, *levades*, tous les canaux creusés dans la franchise de Grandmont forment un vaste réseau hydraulique soigneusement aménagé et font l'objet d'une répartition pointilleuse des « droits d'eau ». Vingt-deux levades ont été relevées à ce jour, totalisant plus de 10064 m linéaires de travaux d'excavation. Elles servent en priorité à l'irrigation des prés et à l'alimentation en eau des hommes et des bêtes. Toutefois, certaines ont été créées pour compenser la disparition d'un étang et alimenter le moulin subsistant (Bourdaleine) ou un village (La Chaise), d'autres pour permettre à l'eau de contourner l'étang afin de mieux le vidanger (Planche-Haute), d'autres encore pour contourner un fond de vallée humide afin de l'assainir (La Chaise-Bourdaleine et Grand Coudier-Bourdaleine). Elles remplissent une autre fonction durant la période froide : elles protègent le manteau herbeux du gel et avancent la pousse de l'herbe au début du printemps de trois à quatre semaines⁵⁶⁸.

La plupart des levades mesurent entre 100 et 400 m de long mais certaines peuvent être beaucoup plus longues, le record étant détenu par la « Grande levée Neuve » creusée peu après 1626 et mesurant 1430 m.

Le réseau paraît également standardisé. Les levades (**fig. 422**) aménagées depuis un captage d'eau conduisent l'eau dans un pré à plusieurs centaines de mètres en aval où, parfois au moyen d'un système de rigoles manœuvrées avec des dalles, il est possible d'arroser l'herbage. L'eau de la levade peut ensuite alimenter un bassin où elle est retenue pour l'approvisionnement du bétail ou des hommes, pour élever du poisson, pour laver le linge, pour actionner la roue d'un ou de plusieurs moulins...

Dans certains cas, l'approvisionnement en eau des populations ne dépend pas d'une levade mais d'une source (*font*) qui alimente un petit bassin (*pescherie*) : la font de Thouron (**fig. 397**), la font de La Mologe (**fig. 417**), la pêcherie de Chez Chandos (**fig. 416**), les deux pêcheries de Chez Pouyaud (**fig. 415**)...

⁵⁶⁸ J.-P. Delhoume, « L'élevage bovin en Limousin au XVIII^e siècle. Des bœufs gras pour Paris », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2004/2 (vol. 22), p. 84.

L'aménagement de l'hydrosystème paraît véritablement standardisé : chaque litre d'eau peut être utilisé presque à l'infini, pour irriguer un pré puis alimenter un bassin puis un lavoir puis un étang piscicole puis actionner des moulins puis encore irriguer et ainsi de suite sur 8 km. Il est possible de synthétiser ces aménagements, de l'amont vers l'aval, et de définir un véritable « modèle » transposable dans tout l'espace grandmontain :

- mise au jour d'une source (« font ») à l'extrême amont d'un talweg par creusement jusqu'à la nappe, presque affleurante ; la source est souvent maçonnée en bassin quadrangulaire ;
- canalisation de cette eau au moyen d'un coffrage de pierres plates ou d'un simple fossé sur quelques dizaines de mètres ;
- si la terre en contrebas est trop humide et utilisée en pré, elle peut être drainée au moyen d'un chevelu de drains constitués de coffrages de dalles de granite pour évacuer le surplus d'eau vers l'aval ;
- utilisation de l'eau pour alimenter de petits bassins (« pêcheries »), qui servent d'abreuvoirs dans les prés, de réserves d'eau potable ou de lavoirs dans un village ;
- détournement de l'eau d'un ruisseau au moyen de petits canaux (« levades ») creusés à flanc de coteau sur de longues distances pour conduire l'eau aux points hauts d'un pré ; répartition de cette eau à la surface du pré pour l'irrigation estivale au moyen de rigoles dans lesquelles l'eau est orientée par de petites vannes formées d'une simple dalle posée verticalement ;
- l'eau qui rejoint le talweg peut être retenue par une grande digue (« chaussée ») afin d'alimenter un étang plus ou moins étendu ;
- la digue est percée d'une bonde haute et d'une bonde basse, destinées à capturer le poisson et à vidanger l'étang, ainsi que de deux trop-pleins utilisés pour alimenter d'autres canaux d'irrigation et d'autres rigoles ;
- des moulins peuvent être construits en amont ou en aval des digues de retenue, et alimentés par un bief qui contourne l'étang et qui produit une petite chute actionnant la roue ;
- d'autres moulins peuvent être construits au bord d'un ruisseau simplement aménagé avec un bief alimentant une petite chute d'eau ;
- lorsqu'il n'y a pas de possibilité d'accéder à une eau affleurante (éperons sur lesquels sont bâties l'abbaye de Grandmont et la grange du Coudier, par exemple), l'eau peut être captée loin en amont au moyen de puits fermés ou de galeries puis conduite par des canalisations en terre cuite ou en bois protégées par des coffrages en dalles de granite jusqu'à des regards en granite, circulaires, où convergent d'autres captages puis à un bac de répartition/décantation, avant d'alimenter les fontaines et bassins destinés à l'eau potable ;
- plus simplement, et plus rarement, des puits peuvent être creusés jusqu'à la nappe phréatique.

Outre le tour de force de la construction de l'abbaye elle-même et de sa basse-cour entourée de murailles sur son promontoire lui-même aménagé en terrasses (le « petit Mont-Saint-Michel limousin »), l'impact fort des moines bâtisseurs sur le paysage des 1070 hectares de leurs deux franchises a pris la forme de nombreux chemins reliant l'abbaye à ses manses et au réseau routier régional, de vingt-deux manses dont une villeneuve de 12000 m², de cinq faubourgs et d'une vaste grange dîmière de 1200 m² au sol à l'origine.

L'aménagement hydraulique repose sur 16 chaussées-digues se développant sur 1300 m linéaires et retenant une superficie théorique d'eau de 100,3 hectares, sur 22 canaux (levades) s'allongeant sur 2800 m linéaires, sur 11 moulins à eau, sur l'adduction d'eau souterraine de la « Gasne du Plombier » de 800 m de long renforcée par un second système d'adduction...

La *grande muraille* de la franchise de Grandmont, de 2740 m de développement pour un mètre de large, dotée de quatre édicules et d'une « barre » chemisée de 48 m de long (franchise de Grandmont), est complétée par la limite de la franchise de Muret, constituée d'un fossé et d'un talus relevés sur plus de 800 m.

Une chronologie commence à se dessiner, notamment en ce qui concerne la déprise de la fin du Moyen Age et la reprise en main des XVI^e et XVII^e siècles (défrichements, réorientation des terres délaissées par la disparition des étangs, reconstruction de la villeneuve et de plusieurs granges et métairies...).

Enfin, sur le plan des vestiges religieux, notons les divers aménagements passant pour témoigner de la présence terrestre de saint Etienne à Muret : les restes d'une chapelle, avec un lapidaire gothique provenant sans doute de l'ancien prieuré proche, un vaste rocher plat où se serait dressé sa celle, un mystérieux rocher percé d'un trou régulier et d'une rigole, un troisième rocher christianisé au moyen d'une croix de fer forgé, un quatrième rocher au pied duquel sourd la Fontaine Saint-Etienne dans une vasque de granite...